

anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Connaître, évaluer, protéger

Rapport d'activité 2014



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT SUR



www.anses.fr

SOMMAIRE

2

ÉDITORIAL
MARC
MORTUREUX

ENTRETIEN AVEC
LE PROFESSEUR
DIDIER HOUSSIN

9

MISSIONS, ORGANISATION ET GOUVERNANCE

9 EXCELLENCE, INDÉPENDANCE ET TRANSPARENCE

10 UNE ORGANISATION CONÇUE POUR COMBINER RECHERCHE,
VIGILANCE ET EXPERTISE

16 GOUVERNANCE

19

RESPECTER
DES RÈGLES
DÉONTOLOGIQUES
STRICTES



21

LA PROTECTION
DES POPULATIONS
AU QUOTIDIEN



33


AMÉLIORER
LES CONNAISSANCES



Rédaction : Anses

Conception et réalisation : Parimage

Crédits photos : Fabrice Coutureau, Bertrand Holsnyder, Guillaume de Roquemaurel, Anses, Parimage, Fotolia

Imprimé par : Bialec sur papier issu de forêts gérées durablement 

©Anses Édition : juin 2015 - ISSN 2257-1051 - Dépôt légal juin 2015

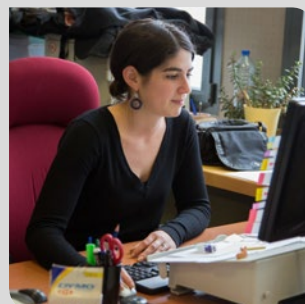


43

INFORMER ET
COMMUNIQUER

47

DÉVELOPPER
LES PARTENARIATS
NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX



53 OPTIMISER LES RESSOURCES

- 53** UN BUDGET MAÎTRISÉ
- 55** UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES, DYNAMIQUE, S'APPUYANT SUR UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE
- 56** UNE OPTIMISATION DES ACHATS
- 56** SYSTÈMES D'INFORMATION : DES RÉALISATIONS DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA PÉRIODE 2014-2017
- 59** REGROUPEMENT DES ÉQUIPES DE MAISONS-ALFORT



63

COMPOSITION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

65

GLOSSAIRE



Marc Mortureux
Directeur général

L'année 2014 marquera une étape importante dans la jeune histoire de l'Anses : d'une part, c'est l'aboutissement des efforts de regroupement des activités des deux agences fusionnées en 2010, grâce à l'installation de l'ensemble des équipes de Maisons-Alfort – près de 700 personnes –, sur un même site, celui du campus de l'école nationale vétérinaire d'Alfort. Ce regroupement est l'assurance d'une plus grande transversalité et d'une efficacité accrue pour prévenir les risques et protéger les populations.

D'autre part, 2014 marque une importante extension des missions de l'Agence, gage de confiance du Gouvernement et du Parlement : la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt confie à l'Agence la responsabilité de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, et de mettre en place un dispositif de vigilance et de surveillance des impacts de ces produits sur l'Homme, la faune, la flore et l'environnement, dit « phytopharmacovigilance ». Il s'agit d'une évolution majeure pour l'Agence, qui devra concilier l'indépendance de son expertise scientifique et la responsabilité d'autoriser la mise sur le marché des produits, à l'image du dispositif en place dans le domaine du médicament.

Ce renforcement des missions intervient alors que l'Anses s'affirme de plus en plus comme un acteur majeur en France, en Europe et à l'international, des questions de santé environnementale qui ne cessent de prendre une importance croissante dans les débats scientifiques et sociétaux d'aujourd'hui. Forte de ses laboratoires et de sa transversalité en santé humaine, animale et végétale, l'Agence est un véritable fer de lance en Europe pour faire bouger les lignes en matière d'évaluation de risque et de prise en compte des incertitudes ; elle stimule les efforts de recherche, en particulier sur les risques émergents comme les perturbateurs endocriniens ou le développement de résistances aux antibiotiques. Mobilisant les nouvelles technologies de la biologie et de la chimie, elle construit, avec ses partenaires du sanitaire, une nouvelle approche de la surveillance des risques.

Son travail est le fruit d'une importante mobilisation de ses 1300 agents – médecins, vétérinaires, pharmaciens, toxicologues, chimistes, écotoxicologues, agronomes... - qui travaillent de façon pluridisciplinaire avec les quelque huit cents experts mobilisés par l'Anses *via* ses collectifs d'experts en santé-travail, santé-environnement, alimentation et nutrition, santé et bien-être animal et santé végétale. Rigueur scientifique, indépendance de l'expertise, transparence et ouverture au dialogue : telles sont les clés de la crédibilité des travaux de l'Agence et de la confiance que nos concitoyens lui accordent.

Mais c'est aussi par les efforts sans relâche, réalisés depuis quatre ans, d'économie, d'optimisation des processus internes, de maîtrise de la qualité et des risques que nous réussissons à faire face à un programme de travail sans cesse plus dense, malgré les contraintes budgétaires croissantes.

Être en éveil et à l'écoute des signaux émergents, anticiper les crises, combler les trous de connaissance, être réactifs face aux événements imprévus, consolider notre place sur la scène européenne, tels sont les objectifs clés que nous nous fixons pour poursuivre notre mission et nous préparer à en assumer de nouvelles, pour répondre, en lien étroit avec les pouvoirs publics, aux attentes légitimes de protection des travailleurs, des consommateurs et des citoyens de notre pays.



P^r Didier Houssin
Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Anses est une instance riche de sa diversité. Composée de femmes et d'hommes issus d'horizons et de sensibilités très différents, elle se rassemble cependant autour d'une même ambition : veiller à garantir, pour l'Anses, les conditions de son excellence et de son indépendance, au service de la protection de la santé de la population.

Pour notre Conseil, l'année 2014 a été un test de cohésion.

La question de l'élargissement des missions de l'Anses, dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui prévoit de lui transférer au 1^{er} juillet la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, a donné lieu à de nombreuses discussions au sein du Conseil. Au nom du principe retenu lors de la création de l'Agence, de séparation entre l'évaluation et la gestion en matière de risque, le Conseil était plutôt opposé à ce transfert. La loi étant passée, le Conseil, de façon constructive, s'est rassemblé autour de l'objectif que l'Agence relève avec succès le nouveau défi qui lui est posé : s'assurer que les conditions seront réunies pour la définition d'une organisation garante de l'indépendance de son processus d'évaluation scientifique ; être vigilant sur les moyens de l'Agence, face à cette charge nouvelle et dans un contexte où les attentes de la société civile, comme celles des ministères de tutelles, sont de plus en plus fortes.

Quatre ans après sa création, l'Anses dispose des ressources nécessaires pour relever ce défi. La principale est constituée de ses personnels, à la fois exigeants sur le plan scientifique et ouverts aux questionnements issus de la société sur des sujets controversés.

En tant que président du Conseil d'administration, je me fais la voix de l'ensemble des administratrices et administrateurs pour les en remercier et les assurer de notre soutien dans cette nouvelle étape de la vie de l'Agence.

01

JANVIER

15/16 Le séminaire scientifique international *Workplace risks affecting reproduction* organisé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est accueilli à l'Anses.

17 L'Anses et l'ONCFS consolident leur collaboration autour de l'état sanitaire de la faune sauvage.

22 L'Anses lance sa 3^e étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3).

02

FÉVRIER

13 Les aliments des tout-petits font leur entrée dans la table de composition nutritionnelle des aliments, Ciqual.

17 Exposition des travailleurs agricoles aux pesticides : l'Anses lance un appel à contributions bibliographiques.



22 Salon international de l'agriculture : les laboratoires de l'Anses à la rencontre du jeune public au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

03

MARS

12 L'Anses réunit le Réseau français de la santé végétale.

12 L'Anses publie son expertise sur les risques liés à la consommation de compléments alimentaires à base de levure de riz rouge et recommande de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.

19 L'Agence européenne des produits chimiques, ECHA, met en

consultation publique la proposition de l'Anses de classification des fibres de verre.

20 Publication du rapport sur l'exposition de la population générale aux pollens de l'air ambiant.

25 L'ECHA adopte la proposition de l'Anses pour un classement plus sévère du bisphénol A, en tant que toxique pour la reproduction.

25 L'Anses est désignée centre de référence de la FAO pour la brucellose.

04

AVRIL

8 L'Anses présente les résultats du programme de surveillance européen EPILOBEE sur la mortalité des colonies d'abeilles.

9 L'Anses publie la première étude réalisée en France estimant le coût social de la pollution de l'air intérieur.

13/17 L'Anses se rend au Japon pour rencontrer les différentes organisations en charge de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé-environnement.

17 L'Anses accueille le Réseau national de surveillance de la grippe chez le porc (Résavip).

29 L'Anses et l'Animal Health Research Institute de Taïpei (Taïwan) signent une collaboration scientifique destinée à étudier le pouvoir pathogène des souches rabiques circulant à Taïwan et à appréhender les méthodes de contrôle chez les animaux sauvages infectés.



16 L'Anses présente sa méthodologie de priorisation des maladies en santé animale à la FAO, à Rome.

20 L'Anses organise ses Rencontres scientifiques *Environnements de vie et du travail sur les risques sanitaires complexes*.

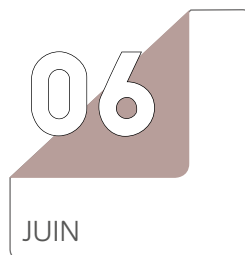
21/23 L'Anses participe aux journées nationales de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), à Reims.

23 L'Anses rencontre l'Agence de sécurité sanitaire des aliments portugaise, à Lisbonne.

15 Pointant la toxicité de certains nanomatériaux, l'Anses appelle à un encadrement réglementaire renforcé au niveau européen.

18/23 En partenariat avec SupAgro, l'Anses organise le 4th *International Symposium on Weeds and Invasive Plants* à Montpellier.

22 L'Anses publie ses recommandations en vue de réduire l'exposition à cinq substances reprotoxiques et/ou perturbatrices endocriniennes.



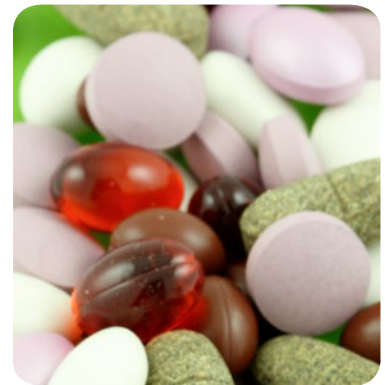
3/6 L'Anses participe au 33^e Congrès de médecine et santé au travail, à Lille.

9 L'Anses est désignée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Centre collaborateur pour les parasites d'origine alimentaire de la région Europe.

12 L'Anses participe à la réunion européenne sur la nutrivigilance, co-organisée avec l'EFSA.

19 L'Agence nationale du médicament vétérinaire fête ses vingt ans, à Fougères.

20 Evaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques en santé animale: l'Anses publie ses recommandations.



25 En partenariat avec la Chaire Développement durable de Sciences Po, l'Anses organise le colloque *Biodiversité et vulnérabilité sanitaire des systèmes de production*, à Paris.

25 Aliments enrichis en phytostérols: un bénéfice global sur la prévention des maladies cardiovasculaires non démontré.

07

JUILLET

1^{er} L'Anses lance Pesti'home, la première étude grand public sur les utilisations domestiques des pesticides.

2 Qualité de l'air intérieur: l'Anses propose deux valeurs guides pour l'acétaldéhyde.

3 L'ECHA met en consultation publique la proposition de la France, préparée par l'Anses, sur la restriction des sels d'ammonium inorganiques dans la ouate de cellulose.



08

AOÛT

23 Le laboratoire de pathologie équine de Dozulé, est partenaire des Jeux équestres mondiaux en Normandie, à Caen.

09

SEPTEMBRE

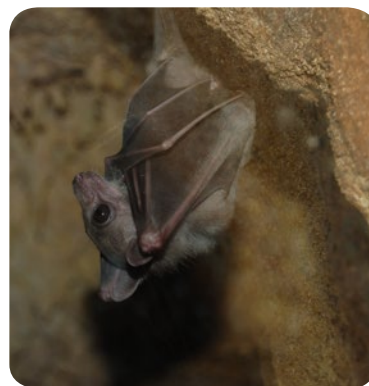
1^{er} L'ECHA met en consultation publique la proposition de la France, préparée par l'Anses, sur la restriction de l'usage du bisphénol A dans le papier thermique.

16/19 L'Anses présente ses activités dans le domaine de la santé animale au Salon de l'élevage (Space), à Rennes.

27 Les laboratoires de l'Anses fêtent la science!

10

OCTOBRE



7 Premier bilan du dispositif de nutrivigilance de l'Anses, trois ans après sa création.

8/10 L'OMS choisit l'Anses comme partenaire pour organiser son *Chemical risk assessment network meeting*, à Maisons-Alfort.

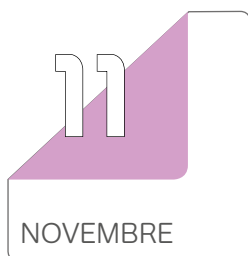
9 L'Anses et le ministère de l'Agriculture s'associent pour une journée de sensibilisation au risque de rage terrestre en France, au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à Paris.

15 Activités professionnelles en conditions hyperbares: recommandations pour de nouvelles pratiques améliorant la sécurité et nécessitant un encadrement adapté.

16 Séminaire sur les bonnes pratiques professionnelles en pharmacovigilance, à Maisons-Alfort.

24 Équipements de protection individuelle destinés aux applicateurs de produits phytopharmaceutiques : l'Anses émet ses recommandations pour une meilleure protection.

28/29 Colloque international *Expositions professionnelles aux pesticides : enjeux pour la recherche, l'évaluation et la prévention*, à Maisons-Alfort, en partenariat avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments.



4 Conférence annuelle sur l'antibio-résistance en santé animale : baisse de l'utilisation des antibiotiques, leur usage chez les animaux pour la première fois inférieur à son niveau de 1999.

6 Technologies 3D et vision : l'Anses en déconseille l'usage aux enfants de moins de six ans et recommande un usage modéré pour les moins de treize ans.

12 Le nouveau siège de l'Anses accueille ses agents de Maisons-Alfort dans le bâtiment Copernic.

19 L'Anses lance deux appels à projets de recherche sur les thèmes *Environnement-santé-travail* et *Radiofréquences et santé*.



19/20 *International conference on botanicals in food*, en partenariat avec le BfR et le DTU, à Copenhague (Danemark).

26/27 L'Anses présente ses travaux dans le domaine de la santé caprine au Salon Caprinov, à Niort.

27/28 L'Anses est partenaire de l'INRS à l'occasion du colloque *Cancers professionnels : nouveaux enjeux pour la prévention*, à Paris.



28 Colloque de restitution des travaux de recherche financés dans le cadre du PNR-EST, sur le thème *Effets des polluants chimiques sur la santé humaine*, à l'Institut Pasteur, à Paris.



2 L'Agence organise la 18^e réunion du réseau *Salmonella*.

4/5 L'Anses accueille durant deux jours les réseaux Vigimyc et Résapath, à Maisons-Alfort.

9 Colloque sur la santé des abeilles : *bilan des connaissances et perspectives*, Maison internationale, à Paris.





MISSIONS, ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Par ses activités de veille et de surveillance, d'expertise, de recherche et de référence analytique, l'Agence couvre l'ensemble des risques (microbiologiques, physiques ou chimiques) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs, au contact des animaux ou *via* son alimentation. Elle met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste au sein de collectifs d'experts, en intégrant les dimensions sociales et économiques du risque. Elle conduit des travaux scientifiques en appui de la gestion des risques pour la santé et le bien-être des animaux, et pour la santé des plantes.

L'Anses a également compétence dans le champ du médicament vétérinaire au travers de son Agence nationale du médicament vétérinaire, et assure l'évaluation avant mise sur le marché des pesticides et des biocides, ainsi que des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACh. Elle travaille en partenariat avec de nombreux organismes nationaux et internationaux.

L'Anses est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Ouverte sur la société, l'Agence donne une large place aux échanges avec l'ensemble des parties prenantes. Elle ouvre sa réflexion et partage ses informations avec différents acteurs : associations, ONG, communauté scientifique, collectivités, syndicats, fédérations professionnelles... Son Conseil d'administration, qui comporte les cinq collèges du Grenelle de l'environnement, met en place des comités d'orientation thématiques qui contribuent à la définition des orientations et priorités du programme de travail de l'Anses en lui faisant remonter les préoccupations de la société civile.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est une instance scientifique intervenant dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, du travail, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. Le cœur de l'action de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires en vue d'éclairer la décision publique.

L'Anses informe la population par la publication systématique de ses travaux sur son site Internet et organise ou participe à une trentaine d'événements scientifiques par an.

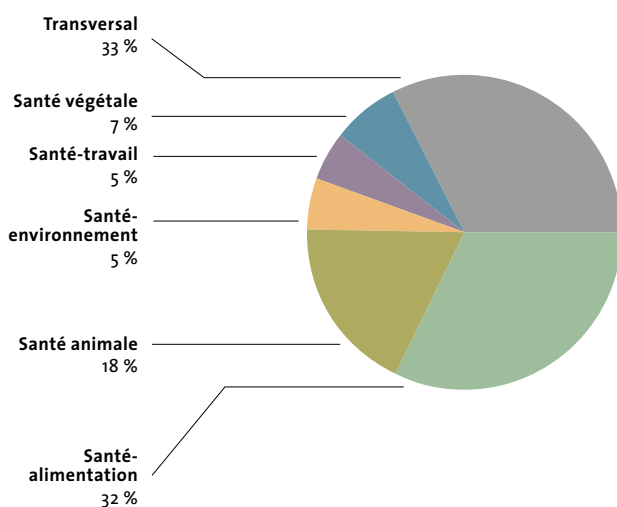
EXCELLENCE, INDÉPENDANCE ET TRANSPARENCE

Pour mener à bien ses missions, l'Anses compte des entités dédiées à l'évaluation des risques, à la programmation de recherches et à l'animation de dispositifs de vigilance. Ses onze laboratoires de référence et de recherche répartis sur tout le territoire apportent un appui scientifique et technique dans les processus de gestion des risques. L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) est également rattachée à l'Anses. Pour ses travaux d'évaluation, l'Anses mobilise près de 800 experts externes au sein de comités d'experts et de groupes de travail.

Le Conseil scientifique de l'Anses, présidé par le Professeur Paul Frimat, est garant de la qualité et de l'indépendance de l'expertise. Il est composé exclusivement de scientifiques, français et étrangers. Il est notamment chargé de valider les orientations scientifiques de l'Agence, de superviser le processus d'évaluation de l'activité scientifique des laboratoires et de valider la sélection des experts composant les comités d'experts spécialisés (CES).

Regroupés au sein de 18 comités d'experts spécialisés et près d'une soixantaine de groupes de travail (GT), les experts instruisent les expertises menées par l'Agence dans ses différents domaines de compétences : alimentation, environnement, travail, santé animale et santé végétale. La diversité de leurs profils et compétences garantit la mise en œuvre d'une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire.

MANDATS D'EXPERTS PAR DOMAINE



UNE ORGANISATION CONÇUE POUR COMBINER RECHERCHE, VIGILANCE ET EXPERTISE

La direction de l'évaluation des risques évalue les bénéfices et risques pour la santé dans les domaines de l'alimentation, de la santé-environnement, de la santé au travail, de la santé, de l'alimentation et du bien-être des animaux, et de la santé des végétaux. Elle assure des missions d'alerte et de vigilance, organise les études et enquêtes nécessaires à la collecte des données utiles à ses travaux d'expertise, gère des observatoires et bases de données qui y sont associés et mène à bien les développements méthodologiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

La direction des produits réglementés évalue, selon les réglementations européennes et nationales en vigueur, les produits phytopharmaceutiques, les produits biocides, les matières fertilisantes et supports de culture, avant qu'une décision d'autorisation de mise sur le marché ne soit prise par les ministères. Pour chaque dossier qui lui est soumis, la direction évalue les risques pour l'homme et l'environnement, associés à chacun des usages revendiqués pour le produit, ainsi que son efficacité. Près de 170 agents sont mobilisés pour ces missions, avec le soutien de cinq comités d'experts spécialisés.

Au sein de cette direction, l'année 2014 a particulièrement été marquée par le maintien d'une activité soutenue sur les dossiers d'intrants du végétal, la préparation du transfert à l'Anses de la gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques courant 2015, l'entrée en vigueur du règlement biocides et le nombre toujours croissant de dossiers à traiter dans le cadre de REACH.

AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ : PRÉPARATION DE L'AGENCE À DE NOUVELLES MISSIONS

Jusqu'à présent, en matière d'autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques, des adjuvants, des matières fertilisantes et supports de culture, le dispositif était géré à deux niveaux : l'évaluation des risques dépendait de l'Anses qui émettait un avis sur la base de l'instruction de dossiers déposés par les industriels, et la décision d'autorisation de mise sur le marché (ou le retrait) était prise par le ministre de l'Agriculture.

Dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le Gouvernement a décidé de transférer

au 1^{er} juillet 2015 les décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, des adjuvants, des matières fertilisantes et supports de culture à l'Anses.

Au cours de l'année 2014, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'ensemble des parties prenantes de l'Agence, afin de définir les modalités d'exercice de ces nouvelles missions dans le respect de l'indépendance de son **travail d'expertise scientifique**, basé sur la rigueur, l'excellence scientifique et la **transparence** de ses processus.



LES PRODUITS RÉGLEMENTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

236
AVIS SUR BIOCIDES

26 RAPPORTS D'ÉVALUATION
DE SUBSTANCES ACTIVES
PHYTOPHARMACEUTIQUES/BIOCIDES
PRÉPARÉS ET

69 COMMENTÉS

6 DOSSIERS D'ÉVALUATION
DE SUBSTANCES CHIMIQUES ET

2 DOSSIERS DE RESTRICTION
DANS LE CADRE DE REACH

1871
AVIS/NOTES
SUR INTRANTS
DU VÉGÉTAL

4 DOSSIERS DE CLASSIFICATION
HARMONISÉE PRÉPARÉS ET

82 PROPOSITIONS DES AUTRES ÉTATS
MEMBRES COMMENTÉES

30
SAISINES TRAITÉES

La direction recherche et veille met en relation le monde de la recherche avec les activités d'évaluation des risques de l'Anses. Elle finance des activités de recherche à travers le Programme national de recherche environnement-santé-travail (PNR-EST), fournit un appui aux scientifiques de l'Agence par la réalisation de veilles et de cartographies d'activités et s'implique dans des actions de prospective.

La direction des laboratoires est quant à elle responsable de l'animation et de la coordination des activités scientifiques des onze laboratoires de l'Anses. Elle s'assure de la cohérence des travaux menés dans ces laboratoires et facilite la valorisation interne et externe de l'expertise qu'ils développent. Implantés sur tout le territoire, au plus près des filières, les **onze laboratoires de recherche au service de la référence analytique et de la surveillance** exercent leurs activités dans trois grands domaines : santé et bien-être des animaux, sécurité sanitaire des aliments (chimie et microbiologie) et santé des végétaux. Les laboratoires de l'Agence assurent un rôle essentiel dans la connaissance des dangers et la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés. Ils contribuent également à la surveillance épidémiologique et sont reconnus au niveau international dans leurs différents champs d'expertise : épidémiologie, parasitologie, microbiologie et résistance aux antimicrobiens, toxines et contaminants physicochimiques.

L'année 2014 a vu la mise en place de la Commission scientifique des laboratoires du Comité scientifique, pour travailler plus en profondeur sur la trajectoire scientifique des laboratoires dans leurs trois métiers : recherche, référence analytique et surveillance. Un pôle de surveillance épidémiologique a également été mis en place, dont l'objectif est un échange entre tous les acteurs impliqués dans les dispositifs de surveillance et d'épidémiologie dans les laboratoires. Ce pôle permettra d'apporter une dynamique scientifique solide aux agents isolés dans les laboratoires sur ces thématiques, de partager une méthode de travail et d'action pour renforcer le professionnalisme, de progresser collectivement pour accompagner le changement de paradigme du sanitaire. Enfin, la mise en place de plateformes de partage de grands équipements et d'accompagnement des projets scientifiques s'est poursuivie en 2014.

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), au sein de l'Anses, est l'autorité compétente en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire en France. Elle évalue les dossiers nationaux et européens d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires ainsi que les dossiers européens sur les limites maximales des résidus (LMR) de médicaments vétérinaires acceptables dans les denrées animales. Elle surveille le risque d'effets indési-

rables des médicaments vétérinaires, leur qualité, la publicité et les établissements pharmaceutiques vétérinaires. Elle autorise la mise sur le marché des médicaments vétérinaires (AMM), les essais cliniques, l'ouverture d'établissements pharmaceutiques de fabrication, d'exploitation, de distribution en gros et d'exportation de médicaments, l'importation, l'utilisation temporaire et certifie l'exportation de médicaments vétérinaires.

L'ANSES DÉSIGNÉE CENTRE DE RÉFÉRENCE DE LA FAO POUR LA BRUCELLOSE ET CENTRE COLLABORATEUR DE L'OIE POUR LES PARASITES ZOONOTIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE DE LA RÉGION EUROPE

L'Anses a été désignée, le 5 mars, centre de référence du service de la santé animale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la brucellose, une maladie bactérienne répandue à travers le monde, pouvant affecter l'Homme, la plupart des espèces de mammifères, notamment les ruminants domestiques et sauvages, ainsi que les suidés (porcs et sangliers).

Puis, le 9 juin, l'Agence a été désignée Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour les parasites zoonotiques d'origine alimentaire de la région Europe. Les centres collaborateurs de l'OIE sont des centres d'expertise nommés pour un domaine de compétence particulier, afin de traiter de questions relatives à la santé animale. Dans leur spécialité, ils se doivent de fournir leur expertise à tous les pays du monde.

Ces désignations constituent pour l'Agence une importante reconnaissance du travail accompli, de la qualité de son expertise et de son engagement en tant qu'organisme de référence à l'échelle nationale et internationale.



DÉFINITION DES ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES

En 2014, les orientations scientifiques des laboratoires ont été définies pour les quatre ans à venir. Elles déterminent :

- > quatre axes prioritaires de développement : dangers biologiques, dangers chimiques, relations hôte-pathogène et organismes vivants-substances, appui à la surveillance ;
- > quatre thématiques de recherche particulièrement pertinentes pour l'Agence : résistances des pathogènes et stratégies alternatives de lutte, méthodologies de surveillance et d'ingénierie des réseaux, franchissement des barrières inter-espèces, approche intégrée des vecteurs et maladies vectorielles.

11 LABORATOIRES, 65 MANDATS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX, 9 MANDATS EUROPÉENS ET 17 MANDATS INTERNATIONAUX

Les laboratoires de l'Anses exercent des missions de recherche, de référence analytique, de surveillance et d'expertise, dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé et du bien-être animal et de la santé végétale. Ils apportent également un appui scientifique et technique aux activités d'évaluation de risque sanitaire de l'Agence, et travaillent directement en interface avec les gestionnaires de risque (Direction générale de l'alimentation, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et Direction générale de la santé). Pour certains pathogènes (virus, bactéries, parasites) ou contaminants chimiques réglementés ou émergents

d'importance majeure, les autorités sanitaires ont besoin d'un dispositif de surveillance performant, s'appuyant sur un réseau de laboratoires fiables, pour réaliser les analyses officielles.

Pour chaque pathogène ou contaminant réglementé à surveiller, des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses, ainsi qu'un laboratoire dit « de référence », sont désignés par les autorités sanitaires. Ce laboratoire de référence est le garant de la fiabilité des analyses effectuées par l'ensemble des laboratoires agréés. Les laboratoires de l'Anses disposent de 65 mandats de référence nationaux, 9 mandats européens et 17 mandats internationaux (OMS, FAO et OIE).

L'ANNÉE 2014 DE L'AGENCE NATIONALE DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Autorisations de mises sur le marché

165 AMM DÉLIVRÉES: LA FRANCE A ÉTÉ ETAT MEMBRE DE RÉFÉRENCE
28 DANS
PROCÉDURES EUROPÉENNES, CE QUI LA PLACE EN 2^E POSITION

5 DEMANDES
D'AUTORISATION TEMPORAIRE
D'UTILISATION

859 MODIFICATIONS D'AMM ÉVALUÉES
95 RENOUVELLEMENTS ET
8 TRANSFERTS ENTRE TITULAIRES

4 INSTRUCTIONS
DE DEMANDES
D'IMPORTATION
PARALLÈLE

65 SOUMISSIONS
D'ESSAIS CLINIQUES

576
AUTORISATIONS
D'IMPORTATION DÉLIVRÉES

Inspection et surveillance du marché

73 INSPECTIONS
D'ÉTABLISSEMENTS
PHARMACEUTIQUES

19 DEMANDES D'AUTORISATION D'OUVERTURE,
82 DEMANDES DE MODIFICATION, **7** DEMANDES DE TRANSFERT

2989
CERTIFICATS POUR
L'EXPORTATION DE
MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

195 ANALYSES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ RÉALISÉES
SUR **52** MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

43 RAPPELS
DE LOTS

55 CERTIFICATS
DE LIBÉRATION
OFFICIELLE DE LOTS

840 DÉPÔTS
DE PUBLICITÉ

116 DEMANDES
DE QUALIFICATION

Pharmacovigilance

13661 DÉCLARATIONS D'EFFETS INDÉSIRABLES ÉVALUÉES, PARMIS CES EFFETS, **1643** JUGÉS GRAVES.

LES VINGT ANS DE L'ANMV

En 2014, l'ANMV fêtait ses vingt ans, l'occasion de faire le bilan des vingt années passées qui ont fait d'elle une référence en Europe et à l'international, et de présenter ses perspectives pour les années à venir. Trois axes d'actions sont prioritaires pour les prochaines années :

- **la lutte contre le développement de résistances aux antibiotiques.** L'ANMV poursuivra le développement des outils de surveillance de l'usage des antibiotiques, afin de formuler des recommandations pertinentes en matière d'usage et suivre l'efficacité des politiques mises en œuvre pour réduire leur utilisation dans les différentes filières animales ;
- **la surveillance post-autorisation de mise sur le marché (post-AMM) des médicaments vétérinaires.**

L'ANMV va particulièrement s'investir sur les méthodes de contrôle des contrefaçons, afin d'améliorer la politique de contrôle dans ce domaine ;

- **l'adaptation d'innovations thérapeutiques du secteur humain au monde animal.** En ce qui concerne les animaux de compagnie, la médecine vétérinaire a développé toutes les spécialisations similaires à la médecine humaine et des innovations thérapeutiques du secteur humain sont adaptées au monde animal. Un des enjeux stratégiques pour l'ANMV, dans les années à venir, sera donc de développer les compétences nécessaires pour être force d'expertise au niveau européen concernant ces nouvelles technologies très variées.



GOUVERNANCE

Les textes fondateurs de l'Agence posent le principe d'une ouverture aux parties prenantes. Celles-ci siègent à son Conseil d'administration et sont associées à la définition du programme de travail de l'Anses. Elles peuvent saisir de sujets qui les préoccupent. Au-delà des dispositions légales qui définissent ses missions et son organisation, l'Agence a pris un certain nombre d'initiatives en matière de gouvernance et de conduite de l'expertise collective, afin de l'ouvrir à la société civile.

Ainsi, cinq comités d'orientation thématiques (alimentation, santé-environnement, santé travail, santé et bien-être animal, santé des végétaux) associent la direction de l'Agence, des membres du conseil d'administration et des personnalités extérieures très impliquées et/ou emblématiques de tendances de la société civile. Ces comités contribuent à la définition des orientations stratégiques de l'Agence et à l'expression des besoins en termes d'évaluation des risques et de recherche.

L'Anses, tout comme quatre autres établissements publics de recherche et d'expertise, a par ailleurs adopté en septembre 2011, une charte d'ouverture de l'expertise à la Société. L'objectif poursuivi par cette charte est d'appliquer les principes

de transparence et de participation en prenant en compte les connaissances concrètes et les interrogations des acteurs concernés. Une telle approche est de nature à conduire à une évaluation plus robuste. *In fine*, la qualité des décisions susceptibles de découler du processus et leur compréhension par tous les acteurs peuvent s'en trouver améliorées.

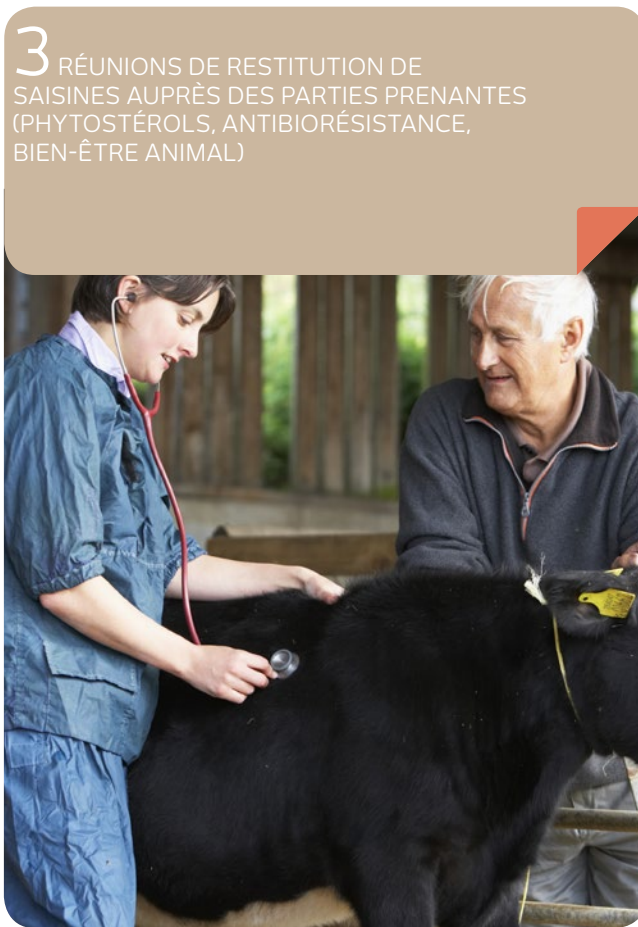
Le travail de veille sociétale et d'identification des acteurs de la société concernés par les risques sanitaires liés à l'alimentation, l'environnement ou le travail, réalisé en interne, permet de faire émerger des questionnements ou des attentes et des connaissances susceptibles d'orienter la conduite de l'expertise. La construction et l'entretien d'un dialogue régulier (rencontres thématiques, auditions, consultations, restitution des travaux, etc.) qui couvre aussi bien le cadrage des travaux que leur diffusion, contribue à la robustesse scientifique et à la pertinence sociale des travaux produits par l'Agence. Il permet d'entretenir la confiance et d'assurer la transparence vis-à-vis des parties prenantes, une des valeurs fondatrices de l'Anses.

Les deux comités de dialogue « Radiofréquences et santé » et « Nanomatériaux et santé », installés respectivement en 2011 et 2012, représentent des dispositifs spécifiques particulièrement importants pour nourrir des échanges pérennes entre les scientifiques et experts de l'Agence, les associations de citoyens, les syndicats de salariés et les industriels concernés.

QUELQUES CHIFFRES 2014



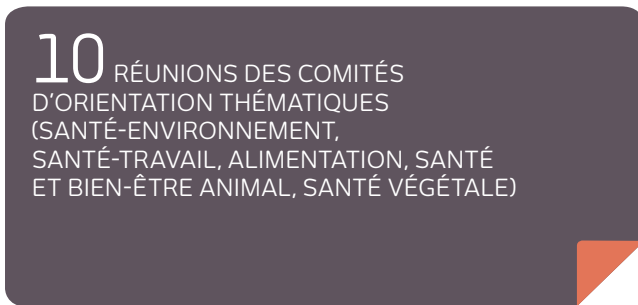
3 RÉUNIONS DU COMITÉ DE DIALOGUE « RADIOFRÉQUENCES ET SANTÉ »



3 RÉUNIONS DE RESTITUTION DE SAISINES AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES (PHYTOSTÉROLS, ANTIBIORÉSISTANCE, BIEN-ÊTRE ANIMAL)



2 RÉUNIONS DU COMITÉ DE DIALOGUE « NANOMATÉRIAUX ET SANTÉ »



10 RÉUNIONS DES COMITÉS D'ORIENTATION THÉMATIQUES (SANTÉ-ENVIRONNEMENT, SANTÉ-TRAVAIL, ALIMENTATION, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL, SANTÉ VÉGÉTALE)



RESPECTER DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES STRICTES

Le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts émet notamment des avis :

- sur toute question relative à un manquement à une obligation déontologique dont il est saisi ;
- sur des questions de fond en matière de déontologie ; il formule des recommandations de caractère général de nature à éclairer sur certaines pratiques ou règles, à prévenir les manquements à l'indépendance de l'expertise, le cas échéant en proposant des améliorations aux règles de déontologie applicables ;
- sur les règles générales de l'Agence en matière d'indépendance de ses travaux, de politique partenariale, sur l'évolution des règles de déontologie...
- sur des situations particulières lorsqu'il s'agit de cas complexes.

Pour garantir la qualité de son expertise, l'Agence s'appuie sur un code de déontologie de l'expertise et sur des principes fondamentaux et points clés de l'expertise. L'ensemble des personnes impliquées dans le processus doit s'y conformer. Une instance indépendante, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, peut être saisie afin d'examiner toute question relative au respect des règles, procédures et principes que l'Agence s'est donnés dans son code de déontologie. Le comité intervient dans les domaines de l'expertise collective mais aussi de l'appui scientifique et technique, de la recherche, de la référence, de la veille, de la vigilance, de la formation et de l'information du public.

Ainsi, en 2014, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts a rendu deux avis. D'une part, il a été interrogé sur la portée des décisions rendues par le Conseil constitutionnel du 9 octobre 2013 sur le dispositif des déclarations publiques d'intérêt (DPI) élaboré en matière de sécurité sanitaire et d'expertise. Ainsi, l'avis du comité a été sollicité afin d'évaluer pour l'Agence les modalités d'application de ces décisions par rapport à ses règles préexistantes.

D'autre part, le comité a été saisi d'une demande d'avis et de recommandations concernant l'indépendance du comité de sélection de l'appel à projets de recherche « Environnement - Santé - Travail » (PNREST) suite à un courrier envoyé à l'Anses par une association. Le comité a examiné la procédure de sélection des projets et émis un certain nombre de recommandations visant à renforcer l'uniformisation et la transparence relative aux appels à projets.

François FONDARD, Président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

L'UNAF est membre du Conseil d'administration et partenaire de l'Anses. Nous étions au départ de l'aventure de la création de l'Anses regroupant les domaines de l'alimentation, du travail et de l'environnement. Il nous semble en effet nécessaire d'avoir une approche globale pour répondre aux besoins des familles, et plus encore pour répondre aux enjeux de santé publique. Le mode de fonctionnement de la gouvernance en cinq collèges, calqués sur le Grenelle de l'environnement et les exigences sur la qualité et l'indépendance de l'expertise de l'évaluation des risques correspondent tout à fait à nos attentes.

L'UNAF, en tant que représentante de l'ensemble des familles, a pu profiter de l'exceptionnelle ouverture de l'Anses à la société civile pour intégrer les différents groupes de travail. Nous y apportons notre point de vue et nos exigences en matière d'approche « coût/bénéfice » pour les familles, à la fois en termes social, économique et environnemental.

Notre participation à l'Anses nous est très utile pour renforcer notre expertise dans notre mission de représentation dans d'autres organismes (Conférence environnementale, Conseil national de la transition écologique, Conseil économique, social et environnemental, Conseil national de la consommation...). De plus, nous pesons souvent pour que ces mêmes organismes auditionnent l'Anses dans leur démarche de construction des politiques publiques. D'ailleurs, nous avons récemment insisté pour que le projet de loi Santé intègre le volet santé environnement.

Par ailleurs, nous faisons régulièrement appel aux experts scientifiques de l'Anses dans le cadre de nos réunions et groupes de travail. Enfin, nous nous appuyons sur les résultats de l'Anses pour participer au débat public et relayer une information crédible et scientifique aux familles (consomag, lettre électronique, outils pédagogiques...).



LA PROTECTION DES POPULATIONS AU QUOTIDIEN

TECHNOLOGIES 3D ET VISION : USAGE DÉCONSEILLÉ AUX ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS, MODÉRÉ POUR LES MOINS DE TREIZE ANS

Face au développement rapide de nouvelles technologies audiovisuelles en 3D stéréoscopique (3Ds communément appelée 3D), l'Anses a évalué les risques sanitaires potentiels liés à l'usage de ces technologies, notamment sur la vision humaine. Elle recommande que les enfants de moins de six ans, dont le système visuel est immature, ne soient pas exposés à ces technologies et que leur utilisation par les enfants de moins de treize ans soit modérée. Différents symptômes potentiels liés à l'exposition aux interfaces audiovisuelles en 3D ont en effet été identifiés, résultant de la fatigue visuelle due au « conflit accommodation-vergence ». Chez l'enfant, en particulier avant l'âge de six ans, ces effets sanitaires peuvent être plus marqués, du fait du développement actif du système visuel pendant cette période (accommodation, vergence, maturation des voies visuelles, etc.), et ce d'autant plus que la qualité des contenus 3D, en matière de confort visuel, s'avère très hétérogène, malgré l'existence de recommandations techniques. L'Agence fournit également une série de recommandations pratiques afin de limiter les risques de fatigue visuelle pouvant être engendrée par ces technologies, et estime par ailleurs nécessaire de mener d'autres recherches.

EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES AUX PESTICIDES : L'ANSES PUBLIE UN RAPPORT BIBLIOGRAPHIQUE ET LANCE UN APPEL À CONTRIBUTIONS

Différentes études épidémiologiques réalisées auprès de populations du secteur agricole mettent en évidence une relation significative entre les expositions à certains pesticides et certaines pathologies. L'Anses s'est donc autosaisie en 2011, afin d'identifier, évaluer et caractériser les expositions des travailleurs agricoles aux pesticides, ceci en vue de proposer des actions permettant de les réduire. L'Agence a publié en

En 2014, deux populations particulières figuraient parmi les axes prioritaires de travail : les enfants et les travailleurs exposés aux produits phytopharmaceutiques. L'Agence a ainsi rendu plusieurs avis d'évaluation des risques pour ces populations. Mais l'Anses, par son large champ de compétences, prend en compte l'ensemble des risques auxquels l'Homme peut être exposé au quotidien, au travers de son milieu professionnel, de l'environnement et de son alimentation. Nutrition, santé animale, nanomatériaux... ont donc également fait l'objet de publications tout au long de l'année dont voici quelques illustrations.

février un rapport bibliographique qui met en évidence le déficit de données sur les expositions aux pesticides des travailleurs agricoles en France. Dans ce contexte, l'Agence a donc lancé un appel à contributions complémentaires. Les résultats de cette expertise sont attendus courant 2015.

PAS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES POUR TRAITER LES POUX DES ENFANTS

Suite à un nouveau signalement de l'utilisation de produits vétérinaires pour traiter les poux des enfants, l'Anses rappelle qu'un traitement antiparasitaire, insecticide ou acaricide destiné aux animaux de compagnie ne doit en aucun cas, être administré à un humain, *a fortiori* à un enfant.



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DESTINÉS AUX APPLICATEURS DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES : CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'ANSES

Dans le cadre de l'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques (règlement (CE) n° 1107/2009), l'Anses évalue systématiquement le risque pour l'applicateur associé à l'utilisation de ces produits. Selon les principes généraux du Code du travail, les mesures prioritaires de prévention consistent en la suppression du danger à la source ou la substitution des produits dangereux (en particulier les produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques CMR). Dans un second temps, lorsque cela est possible, il convient de privilégier les mesures de prévention collective et l'adaptation du poste de travail. Toutefois, le risque n'est parfois acceptable qu'avec, en complément, le port d'équipements de protection individuelle (EPI). L'Anses publiait, courant octobre, un avis portant sur leur efficacité. Des EPI à haut niveau de performance existent, toutefois, le port de ces équipements n'est pas toujours pratiqué du fait notamment d'un niveau de confort faible et des contraintes inhérentes à l'activité au poste de travail. Ainsi, dans son avis, l'Agence propose une série de recommandations de bonnes pratiques de prévention des risques liés aux expositions des applicateurs aux produits phytopharmaceutiques.

COLLOQUE « EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES AUX PESTICIDES : ÉTAT DES CONNAISSANCES ET PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION »

L'Anses et l'EFSA ont des missions d'évaluation des risques complémentaires dans le cadre de la réglementation européenne des produits phytopharmaceutiques. Les deux agences ont organisé une conférence, afin de faire un état des lieux des connaissances sur les expositions professionnelles aux pesticides et d'envisager ensemble des actions à mener afin d'améliorer la prévention des risques liés à ces expositions. Scientifiques français et internationaux se sont ainsi réunis au mois d'octobre pour traiter de sujets variés tels l'apport de l'épidémiologie dans la connaissance des effets des pesticides sur la santé, l'amélioration des connaissances sur les expositions aux pesticides et des méthodologies d'évaluation, et les impacts des facteurs techniques et humains sur les niveaux d'exposition aux pesticides. Plus de 200 personnes sont venues assister à cette conférence, durant laquelle les nombreux progrès réalisés ont été mis en évidence, notamment pour acquérir des données en matière d'expositions professionnelles aux pesticides et comprendre les facteurs clés et les mécanismes qui influencent cette exposition. L'importance de la prise en compte de ces recherches pour améliorer les modèles et méthodes de l'évaluation des expositions profes-

DONNER LA PRIORITÉ À L'ÉVALUATION DES PRODUITS DE BIO-CONTRÔLE

Alternative à l'utilisation des produits chimiques pour la protection des plantes, les produits de bio-contrôle recouvrent des macro-organismes (insectes, acariens ou nématodes) et des produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes (champignons, bactéries, virus), des médiateurs chimiques comme les phéromones sexuelles (substances chimiques produites par les insectes jouant un rôle dans l'attraction sexuelle) et des substances naturelles (substances d'origine végétale, animale ou minérale) qui

constituent une alternative à l'utilisation des produits chimiques pour la protection des plantes.

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le bio-contrôle est un des leviers identifiés pour atteindre les objectifs du plan Ecophyto 2018. C'est pourquoi le dispositif de mise sur le marché et l'évaluation doivent être adaptés. En effet, même si le principe du bio-contrôle est de privilégier l'utilisation de mécanismes et d'interactions déjà existants dans la nature, ces produits doivent également faire l'objet d'une évaluation des risques et d'autorisation car ils sont

susceptibles de présenter des risques, notamment pour l'environnement.

Ainsi, l'Anses a été chargée de l'élaboration d'une liste répertoriant les macro-organismes introduits dans l'environnement, sur la base des déclarations des entreprises commercialisant de tels macro-organismes et des centres ou laboratoires de recherche ou d'expérimentation. Mise à jour courant 2014, la liste comprend à ce jour 448 macro-organismes.

L'Agence s'est également mobilisée pour faciliter la mise sur le marché des produits de bio-contrôle.

sionnelles dans le cadre réglementaire a été rappelée. Cependant, d'autres travaux semblent nécessaires afin d'obtenir de meilleures connaissances des pratiques et, en conséquence, des expositions en conditions réelles de travail après la mise sur le marché des produits.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EN CONDITIONS HYPERBARES : DE NOUVELLES PRATIQUES AMÉLIORANT LA SÉCURITÉ ET NÉCESSITANT UN ENCADREMENT ADAPTÉ

Les travailleurs soumis à des conditions hyperbares, c'est-à-dire à une pression supérieure à la pression ambiante (> 100 hPa), interviennent en milieu immergé (scaphandriers, scientifiques, militaires, secours...) ou sans immersion (personnel médical, travailleurs creusant des tunnels...). Ils sont exposés aux risques inhérents à leur activité professionnelle, auxquels s'ajoutent des risques spécifiques liés à l'environnement hyperbare. En France, si la réglementation définit, entre autres, les méthodes d'intervention et les mélanges gazeux respiratoires autorisés en fonction des secteurs d'activités, elle ne prévoit pas de dispositions particulières concernant l'usage d'appareils à recyclage de gaz respiratoires (recycleurs) ou la pratique de l'apnée dans un cadre professionnel. Dans l'objectif d'assurer la construction d'un cadre réglementaire adapté à l'ensemble

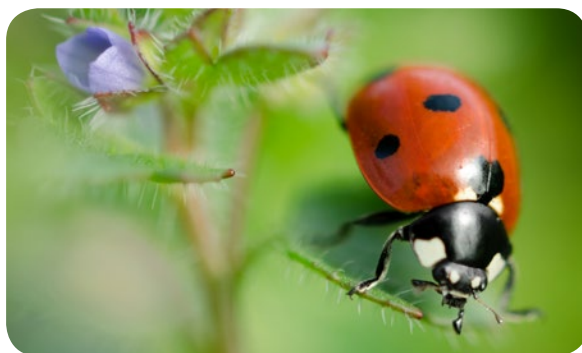
des pratiques, l'Anses a été saisie afin de mener une expertise concernant les effets sanitaires liés aux expositions professionnelles à des mélanges gazeux respiratoires autres que l'air dans le cadre des activités hyperbares. Une attention plus spécifique concerne l'utilisation de recycleurs et les risques liés à la pratique de l'apnée. Dans ses avis et rapport, l'Anses conclut que les mélanges gazeux, les recycleurs et l'apnée offrent de nouvelles perspectives et opportunités en termes de sécurité et de santé dans le secteur professionnel en milieu hyperbare. Néanmoins, elle souligne que la mise en œuvre de ces pratiques nécessite de suivre des recommandations particulières pour chaque profil d'intervention.

Au niveau national, elle mène de façon prioritaire les évaluations des dossiers de demande de mise sur le marché de ces produits (cent avis finalisés, vingt-cinq dossiers en cours) et a également formulé des propositions d'adaptation des modalités d'évaluation des risques pour les produits phytopharmaceutiques de bio-contrôle et, en particulier, les produits à base de phéromones.

Au niveau européen, elle a participé activement à la définition de la ligne directrice adoptée par la Commission européenne en 2013 visant à exempter certains produits de limites maximales de résidus lorsqu'ils présentent un faible risque pour le consommateur, facilitant ainsi leur mise sur le marché (par exemple l'heptamaloxyloglucan, la laminarine, le soufre).

Elle participe activement, en tant que pays membre rapporteur, à l'évaluation européenne de substances actives de

type micro-organisme (neuf dossiers évalués ou en cours, sept dossiers planifiés). Enfin, elle participe à des groupes de travail méthodologiques concernant l'expérimentation de certains types de ces produits.



LA NUTRIVIGILANCE, UN DISPOSITIF AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

La consommation et l'offre de compléments alimentaires et de certains aliments spécifiques, comme les boissons énergisantes, ne cessent d'évoluer. En parallèle, les circuits de distribution se diversifient (internet). Ces nouveaux produits, souvent perçus comme anodins par les consommateurs, peuvent dans certaines conditions les exposer à des risques. Dans ce contexte, l'Anses a été chargée, depuis 2010, d'une mission de nutrivigilance, dont l'objectif est d'identifier d'éventuels effets indésirables liés à la consommation de ces aliments. Ce dispositif contribue à renforcer la sécurité du consommateur. En 2014, l'Anses a réalisé un premier bilan de son dispositif. Depuis sa mise en place, plus de 1500 signalements d'effets indésirables ont été reçus. Parmi eux, 76 % sont liés à la consommation de compléments alimentaires et 24 % font suite à la consommation d'aliments enrichis ou de denrées destinées à une alimentation particulière. L'analyse des signalements reçus a conduit l'Agence à mener près d'une dizaine d'évaluations des risques liés à la consommation de substances présentes dans des compléments alimentaires (lutéine, zéaxanthine, *p*-synéphrine, levure de riz rouge, etc.). L'Agence a également été amenée à travailler sur d'autres types de produits ; elle a notamment évalué les risques liés à

la consommation de boissons dites « énergisantes » ou encore de boissons autres que le lait maternel et ses substituts dans l'alimentation des nourrissons de moins d'un an.

DEUX EXPERTISES SUR LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES PUBLIÉES EN 2014

La « levure de riz rouge » est une moisissure de couleur rouge cultivée sur du riz et utilisée dans de nombreux compléments alimentaires revendiquant le « maintien d'une cholestérolémie à un niveau normal ». Depuis la création de son dispositif de nutrivigilance, l'Anses a reçu vingt-cinq signalements bien documentés d'effets indésirables susceptibles d'être liés à la consommation de compléments alimentaires contenant de la « levure de riz rouge ».

La *p*-synéphrine, quant à elle, est présente dans l'écorce d'orange amère (*Citrus aurantium ssp. aurantium*) et d'autres espèces de *Citrus*. La *p*-synéphrine, ainsi que d'autres ingrédients obtenus à partir de fruits de *Citrus spp.*, entrent dans la composition de nombreux compléments alimentaires alléguant une réduction de la masse grasse ou une correction de la composition corporelle. L'Anses a reçu dix-huit signalements bien documentés d'effets indésirables susceptibles d'être liés



à la consommation de compléments alimentaires contenant un ingrédient obtenu à partir de fruits de *Citrus* spp. sources de *p*-synéphrine.

L'Agence a donc mené deux évaluations des risques liés à la consommation de ces compléments alimentaires. Dans les deux avis qui en ont découlé, elle émet une série de recommandations, notamment, de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé avant toute consommation de ce type de produits. Par ailleurs, en ce qui concerne les compléments alimentaires contenant de la *p*-synéphrine, les recommandations de l'Anses en matière de dose journalière maximale et d'interdiction d'association avec la caféine ont été intégrées à l'arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes autorisées dans les compléments alimentaires.

ALIMENTS ENRICHIS EN PHYTOSTÉROLS : UN BÉNÉFICE GLOBAL SUR LA PRÉVENTION DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES NON DÉMONTRÉ

Les phytostérols sont des composés naturels présents dans les plantes. Ils ont pour propriété de réduire le niveau de cholestérol sanguin en diminuant son absorption intestinale par compétition. La réglementation autorise sur l'étiquetage des produits enrichis en phytostérols la présence d'une allégation indiquant, d'une part, que les phytostérols diminuent le cholestérol sanguin et, d'autre part, que diminuer le cholestérol sanguin peut réduire le risque de maladies cardiovasculaires. Suite aux interrogations d'une association de consommateurs, l'Anses a évalué les risques et les bénéfices liés à la consommation de produits alimentaires enrichis en phytostérols. Ses travaux mettent en évidence que si les phytostérols contribuent, en effet, à la réduction du « mauvais » cholestérol sanguin (et ce pour 70 % des personnes, 30 % étant « non-répondants »), pour autant, leur bénéfice sur la prévention des maladies cardiovasculaires n'est pas démontré. La consommation d'aliments enrichis en phytostérols entraîne par ailleurs une augmentation des concentrations plasmatiques en phytostérols dont les conséquences sur le risque cardiovasculaire ne sont pas connues. Dans ce contexte d'incertitude, l'Anses recommande aux personnes soucieuses de leur cholestérolémie un suivi médical personnalisé, prenant en compte l'ensemble des leviers de prévention. Elle rappelle par ailleurs que le recours à ces produits par les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les enfants, est déconseillé. Elle recommande aux consommateurs de produits enrichis en phytostérols de veiller à atteindre *a minima* les recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS) en fruits et légumes afin de compenser la baisse de bêta-carotène engendrée par la consommation de ces produits.



IONS PERCHLORATE : TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'ANSES

À l'occasion d'une campagne nationale de mesures réalisée en 2011 par le laboratoire d'hydrologie de Nancy, des ions perchlorate ont été détectés dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) dans plusieurs régions françaises. Ces ions inhibent l'étape d'incorporation de l'iode dans la thyroïde, l'une des premières étapes de la synthèse des hormones thyroïdiennes. À la demande du ministère chargé de la Santé, l'Anses a mené une évaluation du risque sanitaire relatif à la présence des ions perchlorate dans l'EDCH et les laits infantiles utilisés pour l'alimentation des nourrissons de moins de six mois, qui représentent la population la plus sensible. Au regard des niveaux d'exposition calculés, l'Anses conclut que le risque de dépassement de la valeur toxicologique de référence, qu'elle a précédemment établie en 2011, ne peut être exclu pour certains nourrissons. En conséquence, elle recommande de diminuer les concentrations en ions perchlorate dans les laits infantiles et, dans les cas où l'eau du robinet présenterait une concentration en ions perchlorate supérieure à 4 µg/L, recommande aux autorités d'informer la population, en conseillant de limiter sa consommation par les enfants âgés de moins de six mois.



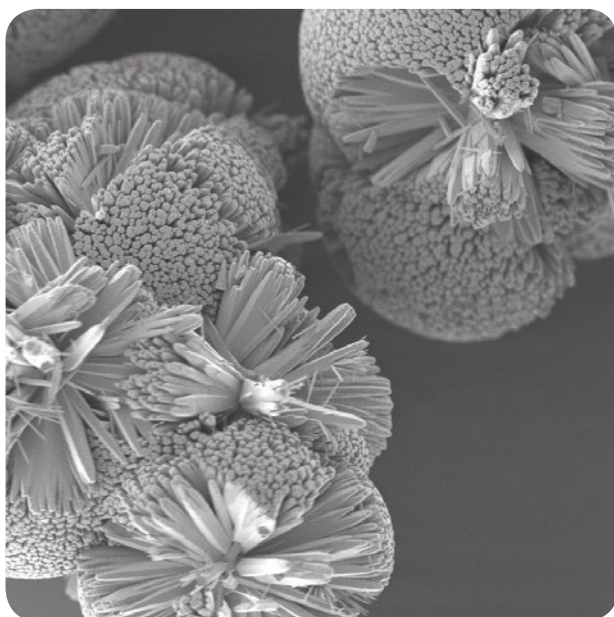
EXPOSITION DE LA POPULATION GÉNÉRALE AUX POLLENS DE L'AIR AMBIANT : L'ANSES FAIT LE POINT

Selon certaines estimations, le nombre de personnes touchées par des pathologies allergiques respiratoires, comme les rhinites saisonnières et l'asthme, aurait doublé ces vingt dernières années dans les pays industrialisés. Toutefois, il est aujourd'hui difficile de quantifier de manière fiable le nombre de personnes réellement touchées par l'allergie aux pollens. En effet, les études épidémiologiques disponibles évaluent principalement le nombre de personnes atteintes de rhinite allergique, qui n'est pas uniquement liée aux pollens, et dont les symptômes diffèrent peu de ceux de la rhinite non allergique. De plus, la majorité des études s'appuie essentiellement sur des questionnaires, sans tests allergologiques associés, entraînant un fort biais de surestimation. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan national santé-environnement 2 (PNSE 2), l'Anses a été saisie afin de dresser un état des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant et ainsi de proposer des pistes pour une gestion des risques sanitaires efficace.

PREMIÈRE ESTIMATION DU COÛT SOCIAL DE LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR

La qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments constitue une préoccupation de santé publique en France et dans de nombreux pays. L'environnement intérieur offre une grande diversité de situations d'exposition à de nombreux agents physiques et contaminants chimiques ou microbiologiques, dont les conséquences sur la santé sont variables. De nombreux travaux d'évaluation des risques sanitaires, de recherche ou des campagnes de mesures sont ou ont été réalisés en France, en vue de renforcer les mesures de prévention et de protection des populations. Une étude exploratoire du coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur a été initiée par l'Anses, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) avec le concours de Pierre Kopp, Professeur d'économie de l'université Sorbonne Panthéon I. Les travaux menés ont conduit au développement d'une méthode exploratoire visant à quantifier les conséquences économiques de l'impact de certains polluants de l'air intérieur sur la santé de la population en France. Publiée en avril 2014, cette première étude, plus illustrative que quantitative compte tenu des hypothèses retenues et des limites identifiées, établit à environ 19 milliards d'euros pour une année, le coût de la pollution de l'air intérieur.





POINTANT LA TOXICITÉ DE CERTAINS NANOMATÉRIAUX, L'ANSES APPELLE À UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE RENFORCÉ

Face à la diversité des nanomatériaux présents au quotidien et aux nombreux questionnements qui les entourent, l'Anses a publié en mai dernier un état des lieux des connaissances sur les enjeux sanitaires et environnementaux des nanomatériaux manufacturés. Celui-ci permet de préciser les connaissances scientifiques et met en évidence des effets toxiques de certains nanomatériaux sur des organismes vivants et sur l'environnement. Il souligne aussi la complexité à appréhender les diverses situations d'exposition pour l'homme et l'environnement, ainsi que les limites des méthodologies existantes en matière d'évaluation des risques. Dans ce contexte, l'évaluation spécifique des risques liés aux nanomatériaux est rendue difficile. Au vu du temps qu'elle nécessiterait, l'Agence recommande de mettre en place sans attendre, des outils pour mieux maîtriser les risques par un encadrement réglementaire renforcé au niveau européen.

L'ANSES PUBLIE SES RECOMMANDATIONS EN VUE DE RÉDUIRE L'EXPOSITION À CINQ SUBSTANCES REPROTOXIQUES ET/OU PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES

L'Anses a été saisie en 2009 par le ministère chargé de la Santé, afin d'identifier et de caractériser des situations d'exposition potentiellement à risque pour la santé, liées à l'utilisation de produits de consommation courante et/ou d'articles contenant certaines substances chimiques classées reprotoxiques de catégorie 2 (selon le règlement européen dit CLP) ou considérées comme perturbatrices endocriniennes. L'Anses a publié courant mai plusieurs rapports d'expertise et un avis portant sur cinq de ces substances. Les conclusions de l'expertise mettent en évidence des situations d'exposition potentiellement à risque pour le développement fœto-embryonnaire en lien avec une exposition de la femme enceinte au toluène, au n-hexane et au cis-CTAC contenus dans certains articles ou produits. L'Anses formule des recommandations visant à réduire l'exposition des femmes enceintes à l'ensemble des cinq substances étudiées, notamment en milieu de travail. Elle formule également des recommandations spécifiques à chacune de ces substances.





EVALUATION DES RISQUES D'ÉMERGENCE D'ANTIBIORÉSISTANCES LIÉS AUX MODES D'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN SANTÉ ANIMALE

Le développement de la résistance aux antibiotiques est une préoccupation majeure en termes de santé humaine et animale. En effet, son évolution remet en question l'efficacité de ces médicaments et peut aggraver le pronostic de certaines maladies infectieuses, avec des conséquences importantes sur la santé humaine. Dans ce contexte, l'Anses s'est autosaisie, afin de conduire une évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine vétérinaire. Son objectif est de préciser les mesures les plus appropriées à mettre en œuvre dans le domaine de la santé animale, pour une politique efficace de lutte contre l'antibiorésistance. L'avis et le rapport d'expertise publiés au mois de juin apportent des recommandations pour chaque filière ou espèce animale, complémentaires des actions prévues dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et dans le plan Ecoantibio 2017. Il s'agit notamment d'abandonner l'usage des

antibiotiques en prévention, de réserver l'usage d'antibiotiques de dernière génération à des situations à bien identifier et à strictement encadrer, et de privilégier l'usage d'antibiotiques à spectre étroit.

CLASSIFICATION DES FIBRES DE VERRE : L'ECHA MET LA PROPOSITION DE L'ANSES EN CONSULTATION PUBLIQUE

En mars 2013, la France avait soumis, au niveau européen, deux propositions de classification concernant respectivement les fibres de verre de type E comme cancérigènes de catégorie 1B – dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est supposé – et les fibres de verre de composition représentative comme cancérigènes de catégorie 2 – suspectées d'être cancérigènes pour l'homme. Suite aux commentaires reçus lors de la consultation publique de ces propositions, l'Anses a déposé les dossiers de classification révisés concernant l'identité des substances classées. L'ECHA a mis en consultation publique cette proposition de l'Agence, jusqu'au 22 avril 2014.

L'ECHA MET EN CONSULTATION PUBLIQUE LA PROPOSITION DE LA FRANCE, PRÉPARÉE PAR L'ANSES, SUR LA RESTRICTION DES SELS D'AMMONIUM INORGANIQUES DANS LA OUATE DE CELLULOSE

La ouate de cellulose est parfois utilisée pour l'isolation de logements. Des sels d'ammonium peuvent être utilisés comme adjuvants pour leurs propriétés ignifugeantes - c'est-à-dire pour améliorer la tenue au feu. Or, ces sels peuvent conduire, notamment en condition d'humidité relative élevée, à des émissions d'ammoniac dans les logements, un gaz irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires. Suite à la mise en évidence de symptômes caractéristiques des effets de cette substance chez une quarantaine de personnes, les ouates de cellulose incluant des sels d'ammonium ont été interdites en France en juin 2013. La France a par ailleurs informé qu'une action urgente était requise à l'échelle européenne pour protéger le grand public de l'ammoniac généré par les sels d'ammonium utilisés dans les ouates de cellulose. L'Anses a été chargée de préparer un dossier de restriction dans le cadre du règlement REACh. Le 18 juin, l'ECHA a mis la proposition de l'Anses en consultation publique, sur son site internet, pour une durée de six mois.

EFFICACITÉ DES RETARDATEURS DE FLAMME CONTRE LE RISQUE D'INCENDIE : UN PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SCIENCES HUMAINES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Chaque année, les incendies d'habitations sont à l'origine d'un nombre important de décès et de victimes, ainsi que de dommages matériels. Le recours à l'utilisation de retardateurs de flamme (RDF) dans les meubles rembourrés domestiques pour réduire efficacement le risque d'incendies domestiques fait, depuis plusieurs années, l'objet de controverses. Les débats portent, d'une part, sur leur efficacité éventuelle contre le risque incendie et, d'autre part, sur les risques potentiels pour la santé et l'environnement liés à l'exposition à ces substances chimiques. Le groupe de travail Sciences humaines, sociales et économiques mobilisé par l'Agence s'est consacré à l'étude de l'efficacité du recours aux RDF dans les meubles rembourrés en termes de réduction du risque incendie dans les habitations. Un état des lieux de la situation du risque incendie en France a été réalisé. Une analyse approfondie des dispositions prises au Royaume-Uni et aux États-Unis, pays qui favorisent l'usage des RDF, a également été menée. Le rapport rendu à l'automne 2014 contribue à une mise en perspective des bénéfices et des risques susceptibles de résulter de l'adoption d'une législation favorable aux RDF dans les meubles rembourrés domestiques comme moyen de réduction du risque d'incendie. Un autre volet de ce travail, toujours en cours, est consacré à l'identification des RDF les plus couramment utilisés, à l'étude de leur toxicité, de leur comportement et de leur potentiel de dispersion dans l'environnement. La synthèse de l'ensemble de ces travaux et l'avis de l'Agence seront rendus publics courant 2015.

ANSES ET BISPHÉNOL A

Le bisphénol A est une substance chimique de synthèse utilisée depuis plus de cinquante ans notamment dans l'industrie du plastique. Les travaux menés par l'Anses sur les usages et les effets sanitaires du bisphénol A l'ont conduite à recommander, en septembre 2011, puis en avril 2013, une réduction des expositions de la population, notamment par sa substitution dans les matériaux au contact des denrées alimentaires.

Par ailleurs, au niveau européen, l'Anses a proposé en septembre 2012, dans le cadre de la réglementation CLP (Classification, Labelling, Packaging), un classement plus sévère du bisphénol A en tant que toxique pour la reproduction. L'Agence européenne des substances chimiques (ECHA) a adopté la proposition française en mars 2014. La Commission européenne devrait, courant 2015, reprendre cette classification harmonisée révisée *via* un amendement de l'annexe VI du règlement CLP. Un classement en catégorie 1B (potentiel reprotoxique pour l'être humain supposé) aura pour conséquences directes l'application de mesures réglementaires plus sévères, en particulier l'obligation de mise en place de mesures de prévention renforcées pour les utilisations professionnelles du bisphénol A (en premier lieu sa substitution), ou l'interdiction de mise sur le marché de substances et de mélanges contenant du bisphénol A à plus de 0.3 % à destination des consommateurs.

RESTRICTION DE L'USAGE DU BISPHÉNOL A DANS LE PAPIER THERMIQUE : LA PROPOSITION DE LA FRANCE, PRÉPARÉE PAR L'ANSES, MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE SITE DE L'ECHA

Le bisphénol A est également employé comme révélateur de pigments dans la fabrication du papier thermique, notamment utilisé pour les tickets de caisse, les reçus de paiement, les étiquettes autocollantes, les billets de loterie ou le papier fax. Au vu des résultats de son expertise d'avril 2013, dans laquelle elle identifiait des risques potentiels liés à la manipulation de

papier thermique contenant du bisphénol A pour les enfants à naître des femmes enceintes exposées (hôtesse de caisse, consommatrices), en mai 2013, l'Anses a été chargée de préparer un dossier de restriction dans le cadre du règlement REACh. Cette proposition de restriction a été transmise à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) qui l'a mise en consultation publique, sur son site internet, le 18 juin, pour une durée de six mois.

RÉPONSE AU PROJET D'AVIS DE L'EFSA SUR LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU BISPHÉNOL A

Le 17 janvier, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) mettait son projet d'avis sur les risques sanitaires liés au bisphénol A en consultation sur son site Internet. L'Anses s'est autosaisie le 7 février pour procéder à une analyse des principaux points de ce projet d'avis. Elle publiait en avril les conclusions transmises à l'EFSA, soulignant l'important travail scientifique réalisé par l'Autorité européenne, notamment l'intégration de données récentes et la prise en compte de toutes les voies d'exposition. Cependant, l'Anses pointait certaines limites quant à la prise en compte des incertitudes dans le travail de l'EFSA, des différences d'interprétation dans l'analyse des études disponibles et recommandait une harmonisation des méthodes d'évaluation des études toxicologiques appliquées par les différents organismes européens. Début 2015, l'EFSA a publié son avis définitif, dans lequel elle préconise une diminution significative de la dose journalière tolérée du bisphénol A.





AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

DEUX APPELS À PROJETS DE RECHERCHE SUR LES THÈMES « ENVIRONNEMENT-SANTÉ-TRAVAIL » ET « RADIOFRÉQUENCES ET SANTÉ »

L'Anses compte parmi ses missions la programmation et le soutien à la recherche. Cela se concrétise notamment par la conduite du programme national de recherche « Environnement-Santé-Travail » (PNR-EST). Des appels à projets de recherche sur les thèmes santé-environnement et santé-travail sont lancés et financés grâce à des fonds confiés à l'Anses par les ministères chargés de l'Écologie, de l'Agriculture et du Travail, auxquels s'ajoutent le produit de la taxe sur les émetteurs radiofréquences et les fonds provenant d'établissements partenaires.

Pour l'édition 2015 du PNR-EST, deux appels à projets ont été lancés au mois de novembre, pour un montant total de financement de l'ordre de six millions d'euros.

D'autre part, ce programme national a un fort volet dissémination des résultats, avec la publication des *Cahiers de la recherche* qui font état des recherches financées par ce programme et l'organisation chaque année de deux colloques réunissant en particulier chercheurs et gestionnaires de risque.

L'ANSES LANCE SA TROISIÈME ÉTUDE INDIVIDUELLE NATIONALE DES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES

Aujourd'hui, il est scientifiquement établi que l'alimentation et l'activité physique peuvent jouer un rôle dans l'apparition ou la prévention d'un grand nombre de maladies. Afin de mieux les prévenir, il est indispensable de bien connaître l'état nutritionnel de la population vivant en France. C'est dans ce cadre que l'Anses a lancé, le 6 février, sa troisième étude individuelle nationale des consommations alimentaires, INCA 3, qui s'est déroulée tout au long de l'année. Quatre mille individus, de 472 communes, ont été sélectionnés pour participer à cette étude. Leurs habitudes alimentaires ont été suivies durant toute l'année. Les résultats permettront d'actualiser les connais-

Pour mener à bien ses missions d'évaluation des risques, l'Anses a besoin de données fiables. Ses experts se basent d'une part sur les connaissances disponibles dans la littérature scientifique, mais l'Agence participe également à l'acquisition de nouvelles données scientifiques dans son champ de compétences, notamment sur des sujets émergents, en finançant des programmes de recherche et, au sein de ses laboratoires, en menant des travaux en santé animale, santé végétale et sécurité des aliments.

sances des habitudes nutritionnelles en France, indispensables à la définition des priorités de santé publique dans le domaine de la nutrition, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire des aliments.

33 PROJETS SÉLECTIONNÉS, 5,7 M€ MOBILISÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS 2014

Dans le cadre du programme national de recherche « Environnement-Santé-Travail », l'Anses lance chaque année deux appels à projets de recherche, le premier à vocation généraliste, le second dédié au thème « radiofréquences et santé ». En 2014, 33 projets ont été sélectionnés. Ils sont soutenus pour un montant global de 5,7 millions d'euros.

L'ANSES MET À DISPOSITION SES DONNÉES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

En 2009, l'Anses publiait un rapport complet sur les données de consommation alimentaire obtenues dans le cadre de l'étude INCA 2, deuxième édition des études nationales des consommations alimentaires qu'elle mène tous les sept ans. Courant 2014, l'Agence a mis à disposition, en *open data*, l'ensemble des données qu'elle a obtenues dans cette étude.

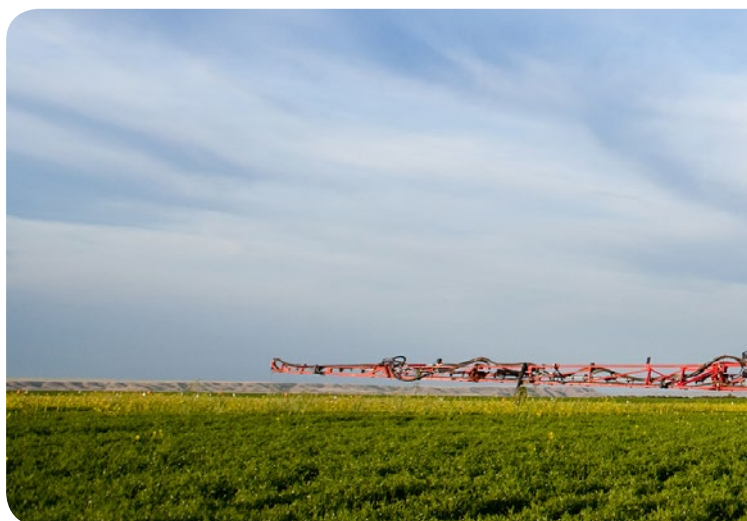
Ces données, directement utilisables par tous, et en particulier les chercheurs en épidémiologie nutritionnelle, sont utiles pour approfondir les connaissances sur les habitudes alimentaires des Français et les liens entre alimentation et santé.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

508
PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DONT
183 DANS DES REVUES SCIENTIFIQUES
DE CATÉGORIES A ET A+

91
PUBLICATIONS
VERS LES
PROFESSIONNELS

97 THÈSES ET
47 MASTERS
ENCADRÉS OU
CO-ENCADRÉS



L'ANSES LANCE PESTI'HOME, L'ÉTUDE SUR LES UTILISATIONS DOMESTIQUES DES PESTICIDES

Le 3 juillet, a débuté l'étude nationale Pesti'home conduite par l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP) de l'Anses. Cette étude vise à mieux connaître les utilisations domestiques des produits destinés à éliminer les nuisibles à l'intérieur et autour de la maison. Il s'agit de la première étude réalisée sur ce sujet sur l'ensemble du territoire. Les résultats de cette étude permettront de mieux évaluer l'exposition de la population française aux pesticides, en complément des travaux déjà existants sur les expositions *via* l'alimentation et celles liées aux utilisations professionnelles de ces produits. Un volet spécifique de l'étude a été lancé en janvier 2015 en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion. Les résultats devraient être disponibles courant 2015.



15 THÈSES SÉLECTIONNÉES DANS
L'APPEL À PROJETS DE THÈSES 2014 DONT
7 EN COLLABORATION AVEC L'INRA,
2 AVEC LE CIRAD ET 2 AVEC LE BFR ET
LE DTU-FOOD

59 HABILITATIONS
À DIRIGER DES RECHERCHES DONT
52 AU SEIN DE SES LABORATOIRES



RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES : L'EFSA ET L'ANSES PUBLIENT LEURS CONCLUSIONS

Chaque année, l'EFSA évalue les risques alimentaires liés aux résidus de pesticides pour la population européenne à partir des résultats d'un programme de surveillance commun à tous les États membres. Au mois de mai, l'EFSA rendait public le rapport annuel reposant sur les données de surveillance de l'année 2011. L'Anses publiait quant à elle en avril les résultats de l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire lié aux résidus de pesticides en France. Le travail mené au niveau national complète et affine celui réalisé au niveau européen grâce à des données spécifiques à la population française. Sur la base de ces travaux, l'Anses formule des recommandations pour une meilleure prise en compte du risque, notamment de renforcer le contrôle des denrées importées pour améliorer leur conformité vis-à-vis des limites maximales de résidus (LMR).

ANTIBIOTIQUES À USAGE VÉTÉRINAIRE : UNE DIMINUTION DES USAGES ET DES RÉSISTANCES AUX ANTIBIOTIQUES SE CONFIRME, MAIS DES EFFORTS SONT À POURSUIVRE

L'antibiorésistance est un problème de santé publique majeur, en médecine humaine comme en médecine vétérinaire. En France, de nombreuses initiatives pour promouvoir un usage raisonné des antibiotiques ont été mises en place. L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a notamment initié, dès 1999, un suivi des ventes d'antimicrobiens vétérinaires.

Le rapport annuel de suivi des ventes d'antibiotiques vétérinaires en France en 2013 et le bilan 2013 du réseau d'épidémiosurveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales (Résapath) animé par ses laboratoires de Lyon et de Ploufragan, tous deux présentés au mois de novembre, montrent que, pour la première fois, le niveau d'exposition aux antibiotiques est inférieur à celui de 1999. En parallèle, une diminution de la résistance aux antibiotiques critiques dans la plupart des filières animales est à souligner. Toutefois, les efforts sont à poursuivre et il convient notamment de surveiller avec attention les augmentations du recours aux antibiotiques critiques observées chez certaines espèces animales, notamment les carnivores domestiques, chiens et chats. Il apparaît également nécessaire de disposer de données plus précises sur l'utilisation des antibiotiques par espèce et catégorie d'animaux.

DES MÉTHODES D'IDENTIFICATION FIABLES DE PARASITES DE L'ABEILLE

Le laboratoire de Sophia-Antipolis, dédié à la santé des abeilles, a travaillé en 2014, à l'optimisation des méthodes d'identification morphologique des arthropodes *A. tumida* et *Tropilaelaps spp.* exotiques en Europe. Ces protocoles ont été la base du programme de formation des acteurs des LNR européens et de pays-tiers, indispensables pour garantir une détection précoce de ces parasites en cas d'introduction sur le territoire européen. Concernant les pesticides, des méthodes de détection multi-résidus sur abeilles et pollen et des néonicotinoïdes dans les larves d'abeilles ont été validées.



UNE JOURNÉE DÉDIÉE À LA SANTÉ DES ABEILLES

Divers facteurs peuvent agir sur la santé des abeilles, seuls ou en association, -maladies infectieuses et parasitaires, stress liés aux changements des ressources alimentaires, à l'exposition aux produits phytopharmaceutiques, aux conditions climatiques changeantes- et sont désormais reconnus par la communauté scientifique. Face à ce phénomène d'ampleur mondiale, l'Anses se mobilise et a organisé, le 9 décembre, une journée d'échanges entre professionnels, parties prenantes et scientifiques français et européens. Les résultats de travaux de recherche et de surveillance les plus récents en matière de santé des abeilles et des insectes pollinisateurs ont été présentés. Tous les acteurs ont souligné la nécessité d'unir leurs efforts pour protéger la santé des pollinisateurs, indispensables au maintien de la biodiversité et en tant qu'indicateurs de la santé de l'environnement.

Cette journée a notamment été l'occasion de présenter les résultats du programme européen de surveillance active de la mortalité des colonies d'abeilles, EPILOBEE. Ce projet, piloté par le laboratoire de Sophia-Antipolis de l'Anses et financé par la Commission européenne, a été mis en œuvre en Europe au sein de 17 États membres. Afin d'harmoniser les procédures de surveillance, chaque État membre a élaboré un protocole de surveillance basé sur les lignes directrices produites par le laboratoire de Sophia-Antipolis de l'Anses, laboratoire européen de référence pour la santé des abeilles (LRUE).

Ce programme d'envergure a permis d'obtenir une quantité importante de données qui permettent d'ores et déjà d'estimer la variabilité des taux de mortalité en fonction des zones géographiques en Europe. Par ailleurs, des analyses ultérieures de ces données permettront de mieux identifier les liens entre la mortalité des colonies d'abeilles et certains facteurs de risque (maladies, utilisation de traitements vétérinaires, etc.). Ce travail de surveillance conduit durant deux années consécutives devrait contribuer à proposer des travaux de recherche et de surveillance toujours plus exhaustifs et couvrant au mieux l'ensemble des facteurs de stress agissant sur la santé des abeilles.

FIÈVRE Q: DESCRIPTION DES SOUCHES DE *C. BURNETII* CIRCULANTES EN ÉLEVAGE DE RUMINANTS EN EUROPE

Au sein du laboratoire de Sophia-Antipolis, laboratoire national de référence pour la fièvre Q animale, les séquences de six nouvelles souches de *Coxiella burnetii*, bactérie responsable de la fièvre Q, isolées de différents ruminants (bovins, ovins, caprins) et provenant de trois pays européens (Danemark, France, Suède), ont été analysées et publiées. La comparaison des génomes a permis d'identifier plusieurs insertions, délétions ou réarrangements par rapport à la séquence de la souche de référence. Les souches d'origines caprines et ovines étaient les plus divergentes. La présence d'un plasmide unique a été détectée dans chaque souche. La publication de ces résultats permet d'améliorer la connaissance des souches circulant actuellement en élevage.

MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE MÉTHODE POUR LE SUIVI DES CAMPAGNES DE VACCINATION ORALE ANTIRABIQUE DE LA FAUNE SAUVAGE

En 2014, une méthode pour collecter le sang des animaux, combinée à un test ELISA pour la détection des anticorps antirabiques, a été développée et évaluée au laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy, afin d'améliorer l'estimation du taux de couverture vaccinale des renards et des chiens viverrins suite aux campagnes de vaccination orale. Les résultats obtenus sont très prometteurs pour cette méthode, qui se révèle être simple et rapide pour la collecte des prélèvements sur le terrain, sans utilisation d'aiguilles et de seringues, et également peu coûteuse pour l'envoi et le stockage des prélèvements.



DÉTECTION ET CARACTÉRISATION DU VIRUS DE L'ARTÉRITE VIRALE ÉQUINE PAR DES PUCES À ADN DE RESÉQUENÇAGE

Un projet mené au laboratoire de pathologie équine de Dozulé consistait à développer et valider un outil moléculaire basé sur la technologie des puces à ADN de reséquençage pour la détection et la caractérisation rapide de l'artérite virale équine. Une puce à ADN de reséquençage permet d'obtenir directement une séquence, partielle ou non, d'un gène sélectionné d'un génome viral. Cette méthode permet de détecter des virus dont la séquence est très proche de celle qui a été déposée, mais aussi des variants plus éloignés. Ce travail a été valorisé en 2014 par une publication dans *Journal of Clinical Microbiology*.

HIÉRARCHISATION DES ORGANISMES NUISIBLES AUX VÉGÉTAUX DANS LES DOM

Suite aux États généraux du sanitaire qui se sont tenus en 2010, la politique sanitaire française optimise sa gouvernance et son financement en accordant la priorité des moyens selon la gravité des risques sanitaires. L'ordonnance du 23/07/11 envisage la catégorisation des dangers sanitaires en répartissant les organismes nuisibles en catégories 1, 2 et 3 de niveau de danger décroissant. Pour les départements d'Outre-Mer, le laboratoire de la santé des végétaux contribue à la catégorisation, en hiérarchisant les organismes nuisibles de chacun des DOM, selon une méthodologie éprouvée. Le travail a été finalisé pour la Réunion et est en cours pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

L'ANSES PRÉSENTE AU 33^e CONGRÈS DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL, À LILLE

Du 3 au 6 juin s'est déroulé, à Lille, le 33^e Congrès national de santé au travail qui réunit, tous les deux ans, près de 3 000 participants, professionnels de la santé au travail et chercheurs.

Sept thèmes ont été abordés, la pénibilité constituant un véritable fil rouge au sein des différentes sessions. Ce congrès scientifique a permis

à l'Agence d'intervenir dans différentes sessions, notamment sur la pénibilité au travail, sur les risques émergents liés aux nanomatériaux ou encore sur les risques sanitaires liés à l'utilisation professionnelle des produits bitumineux et de leurs additifs. Ce congrès fut également l'occasion de présenter le site Internet substitution-cmr.fr.



LE LABORATOIRE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS DE MAISONS-ALFORT EXPERTISE LES TOMATES CERISES

Vingt-six cas d'intoxications non élucidés liés à la consommation de tomates cerises en provenance du Maroc ont été signalés en 2014. La Direction générale de la santé a sollicité l'Anses pour qu'elle procède à des analyses. Les résultats obtenus indiquent une multicontamination de ces échantillons par des pesticides, jusqu'à huit résidus sur le même échantillon, et la présence de glycoalcaloïdes, la rubijervine ou l'un de ses métabolites la rubijervine acétate.

SUBSTANCES ÉMERGENTES DANS LES EAUX CONDITIONNÉES

Le laboratoire d'hydrologie de Nancy poursuit l'enquête nationale sur les substances émergentes dans les eaux conditionnées produites en France et quelques eaux d'importation. En complément des familles déjà recherchées, de nouvelles substances parmi les pesticides et les sous-produits de désinfection ont été ajoutées.

DES TECHNIQUES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES

En 2013, la décision avait été prise de développer l'expertise de l'Agence dans les nouvelles techniques de séquençage et les analyses haut débit. Pour cela, fin 2013, le laboratoire de Ploufragan-Plouzané de l'Anses a choisi de se doter d'une plateforme de séquençage haut débit en complément d'équipements dédiés aux analyses transcriptomiques. Un serveur dédié à l'analyse des données de séquençage complète l'investissement. La mise en place opérationnelle de la plateforme, impliquant de nouvelles compétences en bio-informatique, s'est faite au cours du premier semestre 2014 ; tout au long de l'année, plus de vingt projets ont été déposés sur la plateforme.



LES SCIENCES SOCIALES À L'ANSES

L'Agence intervient régulièrement sur des sujets à fortes controverses où se conjuguent différents registres d'incertitudes (scientifiques, sociales, politiques, etc.). Pour mieux cadrer le contexte de certaines expertises et documenter des dimensions utiles au processus d'évaluation des risques, l'Anses a recours depuis plusieurs années aux sciences humaines et sociales.

Cette contribution est fondée sur de l'expertise interne (portée par l'unité risques et société), de l'expertise externe (via la création d'un groupe de travail pérenne en sciences humaines et sociales et la mobilisation d'experts de ces disciplines dans plusieurs groupes de travail), des partenariats académiques formalisés par des conventions de recherche – développement, ainsi que dans les appels à projets de recherche lancés annuellement par l'Agence. En 2014, l'Agence a été à l'origine de la création d'un réseau européen mobilisant les experts en sciences sociales travaillant dans, ou pour, des agences avec la collaboration d'organismes comme le RIVM (Pays-Bas), HSE, FSA et INBO : le ParisRisk group.

Anne Barre, Directrice, **Elisabeth Ruffinengo**, Responsable plaidoyer santé environnement, **Emilie Delbays**, Responsable pédagogique Formation et sensibilisation santé environnementale, Women in Europe for a common future (WECF)

Vous êtes membres du Comité d'orientation thématique santé-environnement, quels bénéfices tirez-vous de vos interactions avec l'Anses pour l'information des femmes sur ces sujets ?

Grâce à la participation au COT, nous pouvons mieux préparer, anticiper nos communications en direction du public, notamment féminin comme celui des futures et des jeunes mamans, sur des risques émergents identifiés par l'Agence.

Quel a été l'apport de la formation auprès des animatrices de votre réseau ? En quoi les connaissances transmises vous aident-elles dans vos activités ?

Les journées de formation et suivi ont instauré un véritable échange entre les animatrices qui font part de leurs « remontées » de terrain, et les experts intervenants qui apportent des éclairages scientifiques à ces réalités quotidiennes. L'échange a encouragé le groupe d'animatrices à se tenir régulièrement informé des travaux de l'Agence.

Quelles sont vos attentes plus globalement de la part d'une agence comme l'Anses ?

Nous attendons une représentation équitable des associations investies dans les thèmes de travail de l'Agence dans les différentes instances de suivi et d'orientation, des échanges réguliers avec l'Agence permettant de faire remonter et redescendre des informations, et une ouverture sur les travaux internationaux et européens.

ANSES ET ANTIBIORÉSISTANCE VÉTÉRINAIRE : DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN 2014

Le laboratoire de Lyon coordonne le réseau de surveillance Résapath, qui joue un rôle central dans la surveillance de la résistance aux antibiotiques pour les différents acteurs de la santé animale (administration, Anses, vétérinaires prescripteurs). L'année 2014 a été marquée par la construction d'une architecture organisationnelle et stratégique sur les enjeux de référence, surveillance et recherche en antibiorésistance au sein de l'Anses, conduisant à la mise en place d'un pôle Antibiorésistance.

Par ailleurs, en tant que LNR, le laboratoire de Fougères a réalisé les analyses de mesures concernant plusieurs antibiotiques pour les souches d'*E. coli* isolées chez le porc et le poulet de chair dans le cadre des plans de surveillance. Dans le cadre du projet européen EFFORT, le laboratoire, en partenariat avec le laboratoire de Ploufragan-Plouzané, a débuté une étude épidémiologique européenne en production de poulets de chair, de porcs, de veaux et de dindes.

Enfin, la filière piscicole, au même titre que les filières terrestres, reste régulièrement exposée aux antibiotiques, même si des efforts de réduction ont été réalisés depuis plusieurs années. L'usage des antibiotiques dans cette filière n'a jusqu'alors fait l'objet que d'estimations et d'enquêtes ponctuelles. Le laboratoire de Ploufragan-Plouzané s'est lancé dans la réalisation d'une étude détaillée quantitative et qualitative des usages d'antibiotiques en filière salmonicole d'eau douce. Cette étude financée par la DGAL est réalisée en collaboration avec les professionnels (CIPA, FFA, ITAVI) et prescripteurs (SNGTV). Elle repose sur la collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques, ainsi que sur les caractéristiques et pratiques d'élevage au sein d'un échantillon représentatif d'une centaine de sites piscicoles répartis sur le territoire national. La mise au point des outils épidémiologiques nécessaires à cette étude a été réalisée dans le cadre d'une étude pilote conduite au 1^{er} semestre 2014 (étude Aquares) auprès d'une vingtaine de pisciculteurs de l'hydroécocorégion Bretagne et Normandie. Le déploiement de ces études, ainsi que d'autres démarrant en 2015, devrait permettre à terme de développer une expertise propre aux spécificités de l'épidémiologie aquatique au laboratoire de Ploufragan-Plouzané.



RÉSISTANCES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le laboratoire de Lyon a réalisé le suivi de la sensibilité de bioagresseurs du végétal économiquement importants à divers groupes de produits chimiques. Il a également poursuivi son étude sur la dynamique des populations du ravageur *Myzus persicae*, le puceron vert du pêcher, ainsi que son travail sur le diagnostic différentiel chez le *Botrytis* de la vigne par détermination moléculaire d'une espèce récemment mise en évidence, *B. pseudocinerea*, naturellement résistante aux fongicides.



PESTE PORCINE AFRICAINE EN EUROPE : L'ANSES FORTEMENT MOBILISÉE

La peste porcine africaine a franchi les frontières de l'Union européenne début 2014 et touché la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. Au total, 251 foyers ont été déclarés en 2014 à l'OIE, la plupart concernant des sangliers sauvages. Dix élevages de porcs ont été affectés. Dans ce contexte, la direction de l'évaluation des risques de l'Anses et le laboratoire de Ploufragan-Plouzané, LNR pour la peste porcine, ont été fortement sollicités pour contribuer à de nombreux groupes de travail et saisines sur, d'une part, le risque d'émergence et, d'autre part, l'adaptation de la surveillance des pestes porcines en France. De plus, la DGAL a commandité début 2014, une enquête en abattoir en Corse, pour vérifier l'absence de peste porcine africaine sur les porcs élevés localement. Les 400 sérums prélevés dans les quatre abattoirs porcins de l'île, analysés au LNR de Ploufragan, se sont tous révélés négatifs, confirmant ainsi le statut indemne de l'élevage traditionnel Corse.

HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES CHLORÉS DANS L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le laboratoire d'hydrologie de Nancy a conduit une étude sur la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques chlorés, dont l'antraquinone, dans l'eau destinée à la consommation humaine, en lien avec la présence dans le réseau de distribution de canalisations ou réservoirs anciens revêtus de produits hydrocarbonés (brais de houille ou goudron). Après avoir développé la méthode analytique, ces composés ont été recherchés sur des sites à risques, et les résultats dans l'eau ont montré la présence de sous-produits chlorés ou oxygénés à des doses inférieures à 60 ng/L, et dans les revêtements à des concentrations beaucoup plus élevées (maximum à 12 g/kg). Ces travaux ont participé à préciser, dans une instruction du ministère chargé de la Santé, les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence d'antraquinone dans l'eau du robinet.



anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Insectes et végétaux : des relations étroites, bénéfiques ou dévastatrices

Les insectes, dans leur forme adulte comme à l'état de jeune larve (chenille, asticot, etc.), sont en relation étroite avec les végétaux.

Ces relations peuvent être bénéfiques

- Les abeilles, mais aussi d'autres insectes transportent, de fleur en fleur, le pollen fécondant.
- D'autres insectes sont prédateurs de certains autres qui sont nuisibles aux plantes ou les parasitent. La coccinelle, par exemple, se nourrit des pucerons qui détruisent les végétaux. Parfois, ces insectes utiles sont introduits dans les champs uniquement pour protéger les récoltes des ravageurs.

Mais ces relations peuvent aussi être dévastatrices

- Certains insectes s'abritent ou se nourrissent des végétaux, détruisant ou mettant en danger les cultures agricoles, les jardins, les forêts, le bois et les récoltes alimentaires.
- D'autres sont vecteurs de maladies dévastatrices et les disséminent de plante en plante, de fleur ou d'arbre en arbre.

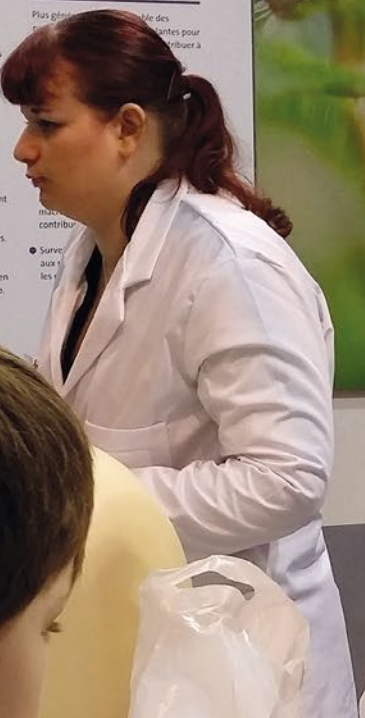
L'Anses étudie à la fois les végétaux et les insectes

Plus généralement, l'Anses étudie les interactions entre les végétaux et les insectes pour mieux comprendre les risques pour la santé humaine et animale.

- Surveiller les insectes nuisibles et les maladies qu'ils transmettent.

Transparence et ouverture à la société

- La déontologie compte. Elle est en effet le socle de notre indépendance, pluri-partisane.
- L'Agence donne son avis sur l'ensemble des dossiers et partage ses conclusions avec les associations, les syndicats.
- Tous ses avis sont publics.



INFORMER ET COMMUNIQUER

L'Anses met à disposition du public l'ensemble de ses travaux, par le biais de son site internet, par l'organisation ou la participation à plus de trente événements dans ses différents champs de compétences sous forme de colloques ouverts au public ou séminaires scientifiques, mais aussi par la diffusion d'une newsletter mensuelle en anglais et en français envoyée à plus de 22 000 contacts.

Plusieurs publications périodiques, principalement sous forme numérique, s'adressent à la communauté scientifique : le *Bulletin épidémiologique*, le *Bulletin de veille scientifique* et *EuroReference*. Depuis début 2014, certains de ces magazines sont disponibles sur écran et tablette en lecture guidée.

Après la refonte du site internet en 2013, l'année 2014 a été celle du lancement ou de la refonte de plusieurs mini-sites spécialisés pour ses laboratoires de référence ayant des mandats de l'Union européenne dédiés aux maladies équine, à la rage, aux listérioses, aux staphylocoques et à la santé des abeilles. Ces sites facilitent grandement les échanges entre les LRUE et leurs homologues européens.

L'année 2014 a également été marquée par la création d'un espace regroupant l'ensemble des dépliant d'information de l'Agence.

Par ailleurs, dans la perspective des nouvelles missions qui vont lui être confiées en matière de délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, l'Anses va reprendre la gestion de la base de données et du site d'information sur l'état des décisions concernant ces produits, le site e-phy jusqu'à présent géré par le ministère chargé de l'Agriculture. Le nouveau site Internet « e-phy » affichera les informations sur les produits et substances autorisés : il aura pour objectif d'apporter de l'information aux professionnels et au grand public. Il présentera une ergonomie et des fonctionnalités correspondant aux standards actuels.

Outre la publication systématique de l'ensemble de ses travaux, l'Agence participe également à la valorisation et à la vulgarisation de ses résultats d'expertise auprès de la communauté scientifique comme du grand public.

L'ANSES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Être active sur les réseaux sociaux permet à l'Agence d'apporter sa contribution aux débats publics, de mettre à disposition une information scientifique de référence, et de prendre part aux réseaux scientifiques. Son compte twitter @Anses_fr compte aujourd'hui plus de 2 800 abonnés. 1200 tweets d'informations ont été publiés depuis la création du compte et chaque mois, l'Anses compte en moyenne 150 nouveaux « followers ». Par ailleurs, l'Agence est sur LinkedIn depuis février 2015, et compte déjà plus de 1000 abonnés.



LES LABORATOIRES DE L'ANSES FÊTENT LA SCIENCE

Chaque année, la fête de la science est l'occasion pour le public de venir découvrir le travail des scientifiques de l'Anses dans leurs laboratoires. En 2014, six des onze laboratoires ont donc accueilli des élèves, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, pour leur faire découvrir le quotidien du chercheur.

INFORMER ET COMMUNIQUER

22
COMMUNIQUÉS ET
4 DOSSIERS
DE PRESSE

1 268
DEMANDES PRESSE
ET
7 844
CITATIONS PRESSE

49
POINTS D'ACTUALITÉ
PUBLIÉS SUR SON
SITE INTERNET

PLUS DE
2 MILLIONS DE
VISITES SUR LES
SITES INTERNET DE
L'AGENCE

48
DOCUMENTS PÉRIODIQUES
(BULLETINS, RAPPORTS D'ACTIVITÉ,
RAPPORTS SCIENTIFIQUES, ETC.)

56
DÉPLIANTS
OU FICHES
D'INFORMATION

25
ÉVÉNEMENTS
SCIENTIFIQUES

METTRE À DISPOSITION DU GRAND PUBLIC LA COMPOSITION NUTRITIONNELLE DES ALIMENTS (CIQUAL)

L'Observatoire de la qualité nutritionnelle des aliments (Oqali) de l'Anses alimente et gère une banque de données de référence sur la composition nutritionnelle des aliments : la table Ciqual.

Un échantillonnage représentatif du marché et des analyses nutritionnelles d'aliments destinés aux enfants, de leur naissance à trois ans, ont permis de compléter la table Ciqual qui fournit désormais le profil nutritionnel complet (teneurs en calories, lipides, glucides, vitamines, etc.) des laits infantiles, plats et petits pots pour bébés salés et sucrés, soupes, desserts lactés, céréales instantanées, biscuits, boissons aux fruits, aux plantes ou au lait et céréales. Ciqual, c'est aujourd'hui 1 500 aliments et 58 composants nutritionnels. Consultable gratuitement et intégralement téléchargeable sur le site Internet de l'Anses, c'est un outil de référence utile pour tous ceux qui souhaitent mieux connaître leur alimentation et, désormais, celle de leurs enfants.





SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2014: L'ANSES OUVRE LES PORTES DE SES LABORATOIRES!

Le Salon international de l'agriculture est un rendez-vous incontournable chaque année pour l'Anses, acteur clé de la sécurité sanitaire. L'édition 2014 a été l'occasion pour les scientifiques de l'Agence de présenter leur travail autour de différents ateliers. Parents et enfants étaient invités à participer à diverses expériences scientifiques. Santé humaine et animale, sécurité des aliments : ces deux thématiques ont ainsi pu être abordées de façon ludique et pédagogique.

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA RAGE : LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET L'ANSES S'ASSOCIENT POUR ÉCHANGER AUTOUR DE CETTE MALADIE TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Le 28 septembre est la journée mondiale contre la rage. C'est l'occasion pour l'Anses et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de rappeler leur implication dans la lutte contre cette maladie et leur mobilisation pour sensibiliser sur les risques toujours présents d'introduction de la rage en France. C'est également dans ce cadre qu'ils ont organisé conjointement, le 9 octobre, une journée destinée aux différents acteurs intervenant dans la surveillance et la gestion des mouvements de carnivores. Cette journée a permis de faire un point sur la situation sanitaire mondiale et de rappeler les bons réflexes à adopter face à la maladie, notamment en cas de suspicion ou de morsure.

COLLOQUE PERTE DE BIODIVERSITÉ ET VULNÉRABILITÉ SANITAIRE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Le 25 juin, en partenariat avec la Chaire développement durable de Science Po, l'Anses a organisé un colloque exploratoire visant à faire le point des éléments de diagnostic qui mettent en évidence des liens avérés ou possibles entre la diminution de la biodiversité agricole et la sécurité sanitaire des systèmes de production, voire de l'ensemble du système alimentaire. Il visait également à comprendre quels sont les déterminants de cette réduction de la biodiversité agricole, et à identifier quels pourraient être les leviers d'actions pour une re-diversification, et dans quelle mesure ils sont compatibles avec, ou peuvent s'appuyer sur la recherche d'une meilleure sécurité sanitaire du système alimentaire.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Dès sa création, l'Anses a mis en place une démarche active d'ouverture, que ce soit vers ses partenaires nationaux mais aussi vers l'international, intégrant les dimensions européenne et internationale dans l'ensemble de ses activités.

L'OUVERTURE À LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE VIA LE RÉSEAU R31

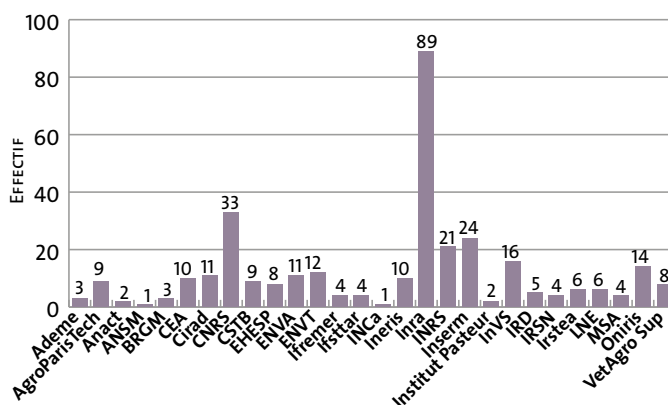
En vue de l'accomplissement de ses missions, l'Agence a mis en place et anime, *via* sa direction recherche et veille, un réseau d'organismes scientifiques qui interviennent dans son champ de compétences : le R31.

Ce réseau, qui compte trente organismes partenaires de l'Anses, a été officiellement lancé en octobre 2010. Une charte établit son fonctionnement. Elle précise notamment que ce réseau a pour objectif de renforcer les coopérations aux fins :

- d'évaluation des risques sanitaires dans le domaine de l'alimentation, de l'environnement, du travail, et de la santé animale et végétale ;
- de veille et d'alerte des pouvoirs publics en cas de risques pour la santé publique ;
- d'amélioration de la connaissance des risques sanitaires dans le domaine de compétence de l'Anses.

Dans le cadre de ce réseau, des ateliers sont organisés pour des sujets où l'on souhaite exploiter la forte valeur ajoutée que représente la mise en commun des savoirs sur le champ très large de disciplines couvert par le R31. Parmi ces ateliers, « veille prospective » et « facteurs d'exposition ». D'autre part, des scientifiques de ces établissements se mobilisent régulièrement, notamment pour des actions d'expertise scientifique (participation au bulletin de veille scientifique, évaluation de projets), le traitement des saisines ou de dossiers des produits réglementés en cours.

LES EXPERTS DU RÉSEAU R31



CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Au mois de novembre, lors de la Conférence environnementale, Marc Mortureux a animé la table ronde « Environnement et santé » réunissant Marisol Touraine, Stéphane Le Foll, Geneviève Fioraso et Ségolène Royal. Au cours de cette discussion, cinq objectifs ont été fixés :

- améliorer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques ;
- mieux prendre en compte les liens entre santé, biodiversité et climat ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- améliorer l'environnement sonore ;
- poursuivre la réduction de l'exposition à certaines substances dont le rejet dans l'environnement peut avoir un impact sanitaire.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

ETAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE: L'ANSES ET L'ONCFS CONSOLIDENT LEUR PARTENARIAT

Marc Mortureux et Jean-Pierre Poly, respectivement directeurs généraux de l'Anses et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ont signé le 17 janvier une convention cadre actant le partenariat entre les deux établissements. Cette collaboration témoigne de la volonté de prendre en compte la faune sauvage dans les problématiques de santé animale et de santé publique, une nécessité démontrée lors des États généraux du sanitaire, organisés en 2010 sous l'égide du ministère de l'Agriculture. Cette préoccupation autour de la faune sauvage se traduit par ailleurs dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. C'est dans ce contexte que l'Anses et l'ONCFS ont consolidé leur partenariat.



L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

L'objectif de l'Anses visant la création d'une grande agence en Europe permettant de prendre en compte de façon intégrée et anticipative les risques auxquels l'Homme est exposé en tant que travailleur, consommateur et citoyen, en conciliant une expertise collective de haut niveau scientifique, indépendante de tout intérêt particulier, avec une gouvernance ouverte à l'ensemble des parties prenantes et un fort rayonnement en Europe et à l'international, nécessite la mise en œuvre d'une stratégie dynamique de coopération aux niveaux européen et international.

L'enjeu d'une telle ouverture de l'Agence est d'abord scientifique: il s'agit de s'inscrire pleinement dans la communauté scientifique internationale pour intégrer le plus largement possible l'ensemble des données et connaissances disponibles et être force d'influence sur les orientations et approches scientifiques internationales.

En vue de bénéficier de l'ensemble des travaux et données d'ores et déjà disponibles et d'éviter toute duplication inutile, de nombreux travaux sont ainsi menés dans le cadre de participations à des projets de recherche européens, de groupes de travail européens ou internationaux ou en partenariat avec d'autres organismes.

C'est notamment dans cet objectif que le partenariat entre l'Anses, le BfR et le DTU-Food, formalisé fin 2010, se poursuit activement avec notamment l'organisation d'événements communs tels que la conférence sur les espèces botaniques qui a eu lieu au Danemark en novembre. Celle-ci a notamment permis de faire un point sur l'évaluation des risques associés à l'utilisation de plantes dans l'alimentation, mais aussi d'aborder la question de la réglementation.

“ La science n'a pas de frontière. Travailler ou non avec nos homologues européens et internationaux n'est pas une option, c'est une nécessité pour être efficace dans l'évaluation des risques pour protéger au mieux les consommateurs et les travailleurs. ”

Marc Mortureux, à l'occasion du colloque « Expositions professionnelles aux pesticides: état des connaissances et perspectives en matière de prévention et de protection » organisé conjointement avec l'EFSA.

L'ANSES AUX JEUX EQUESTRES MONDIAUX EN NORMANDIE

À l'occasion de la tenue en Normandie des Jeux équestres mondiaux 2014, l'Anses a souhaité communiquer auprès de ses partenaires institutionnels et professionnels sur l'ensemble de ses activités au profit de la santé équine, et notamment sur son mandat de LRUE maladies équines. Lors de cet événement, organisé le 5 septembre, l'Agence a ainsi réuni, des membres de son Conseil d'administration, des élus et des représentants des collectivités territoriales, des représentants de la DGAL, de l'IFCE, du comité d'engagement du Fonds Eperon, du Conseil des chevaux de Basse-Normandie, du pôle et de la fondation Hippolia, de l'AVEF, du RESPE, du GIP Labéo ainsi que de plusieurs laboratoires départementaux d'analyse.



LA CHINE, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE L'ANSES

En 2014, l'Anses a poursuivi sa démarche active d'ouverture vers l'international, en particulier avec la Chine. Fin 2013, elle a accueilli le ministre chinois en charge de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (CFDA) lors d'une visite ayant pour thèmes les activités de référence sur le lait et les produits laitiers, l'identification de pathogènes alimentaires et l'innovation en matière de diagnostic. En 2014, le 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine a donné lieu à plusieurs événements ; l'Anses a notamment accompagné Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, lors de sa visite au Salon international de l'alimentation de Shanghai, dont la France était l'invitée d'honneur. L'Agence a aussi participé à l'édition 2014 de la Conférence internationale sur la qualité et la sécurité sanitaire alimentaire en Chine, lors de laquelle l'Anses a co-animé avec Santé-Canada une session plénière dédiée aux priorités actuelles en termes de sécurité sanitaire et de risques émergents. La sécurité sanitaire des aliments est un enjeu majeur pour les autorités et les citoyens chinois et plusieurs partenariats privilégiés sont en place, ou en discussion, avec des organismes chinois.

Dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2010 entre l'Anses et l'IVDC, l'ANMV a été l'invitée officielle en 2014 de l'Institut pour l'ouverture du 5^e congrès chinois du médicament vétérinaire à Shenyang. Les relations actives avec l'Université de Jilin, qui datent depuis 1996 et qui se sont formalisées en

2013 par la signature d'un protocole d'entente, se focalisent en particulier sur les zoonoses.

En 2014, l'Anses a obtenu le label de centre collaborateur de l'OIE sur « les parasites d'origine alimentaire », pour la région Europe, dans un « jumelage » avec l'Université de Jilin qui a obtenu le label de son côté pour la région Asie-Pacifique. Ces deux nouveaux centres collaborateurs travaillent étroitement avec le centre collaborateur déjà établi à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Un premier symposium regroupant les trois centres collaborateurs a eu lieu en Chine au mois d'octobre. Ce chaînage des trois centres collaborateurs OIE des régions Asie-Pacifique, Europe et Amérique du Nord est particulièrement important pour le développement futur de la science sur les parasites zoonotiques d'origine alimentaire et la standardisation internationale des méthodes.

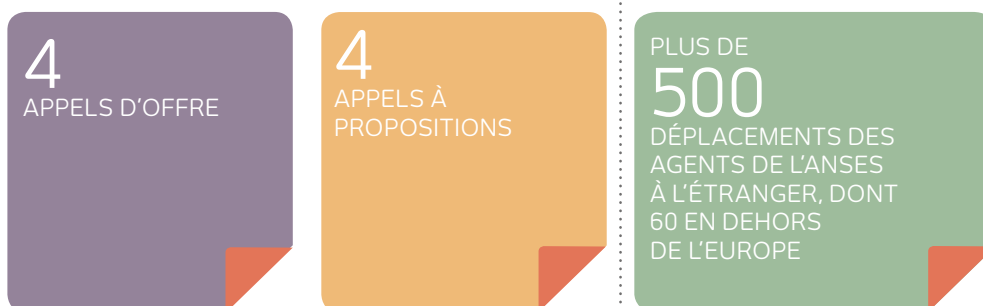
Le protocole d'entente signé en 2010 avec le HVRI a abouti à un jumelage institutionnel OIE sur le thème de la bursite infectieuse aviaire et l'accord signé en 2012 avec la CAHEC a initié la mise en œuvre d'un jumelage pour renforcer les capacités de laboratoire en termes de diagnostic, référence et recherche sur la brucellose animale. Les travaux et collaborations se poursuivront en 2015, notamment concernant les résidus de médicaments vétérinaires et l'antibiorésistance, l'échange de souches et des formations.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

BILAN DES 23 PROJETS EUROPÉENS (FP7, HORIZON 2020 ...) EN COURS EN 2014



BILAN DES 8 PROJETS EFSA EN COURS FIN 2014:



FORMATION AUX BONNES PRATIQUES DE FABRICATION À DEBRE-ZEITE

En Afrique, l'AU-PANVAC (African Union Pan African Veterinary Vaccine Centre), centre de contrôle de vaccins en Ethiopie, a demandé à l'ANMV, en tant que centre collaborateur de l'OIE pour le médicament vétérinaire, d'animer une formation relative aux bonnes pratiques de fabrication, du 7 au 11 juillet 2014 à Debre-Zeite. Cette formation s'inscrit dans un projet plus vaste de mise en œuvre d'une capacité de contrôle de la qualité des vaccins PPR (peste des petits ruminants) produits en Afrique.

DE NOUVELLES MISSIONS EN 2015

L'extension en 2015 des missions de l'Agence par la prise en charge de la délivrance des décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires, matières fertilisantes, supports de culture, et, dans un deuxième temps, des biocides, ainsi que la mise en place de nouveaux dispositifs de surveillance et de vigilance, a nécessité un travail de parangonnage auprès de nos homologues européens et internationaux. L'Agence a ainsi rencontré en 2014 le HSE et le FERA au Royaume-Uni, le PMRA au Canada ainsi que le CTGB aux Pays-Bas, permettant d'aborder des questions de gouvernance et d'échanger sur l'organisation interne et la répartition des rôles au sein de chaque organisme.





OPTIMISER LES RESSOURCES

Cette exigence doit néanmoins s'inscrire dans une trajectoire marquée par des contraintes budgétaires, nécessitant de gros efforts d'optimisation des processus internes. L'Agence a ainsi vu, depuis sa création, ses effectifs baisser de 80 postes, et son budget de fonctionnement réduit de 10 %. La dynamique des financements sur convention de recherche et le développement des partenariats a néanmoins permis d'en limiter les effets.

UN BUDGET MAÎTRISÉ

À L'AUBE DU TRANSFERT DES NOUVELLES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'AUTORISATION, LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RESTE SAIN

L'exécution du budget 2014 fait apparaître un **résultat excédentaire**, fruit de la poursuite des efforts réalisés en interne par l'Agence pour optimiser ses processus.

Grâce à de gros efforts d'optimisation, et malgré la baisse des subventions pour charges de service public et le tassement des taxes, la situation financière de l'Anses reste saine, avec un résultat positif (0,9 M€), ainsi qu'un fonds de roulement (19,4 M€) et une capacité d'autofinancement d'un niveau satisfaisant.

De par sa mission d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics, l'Agence doit acquérir et maintenir des compétences et équipements scientifiques de référence de très haut niveau dans ses différents domaines de compétences. Cela implique une politique des ressources humaines dynamique, avec un effort de formation continue important et des possibilités attractives de mobilité interne pour favoriser les transversalités entre les entités de l'Agence. Cela nécessite également des moyens d'investissement importants, pour moderniser les installations, renouveler les équipements et améliorer sans cesse la performance des systèmes d'information.

Les recettes s'établissent à 129,9 M€ et sont en baisse (- 2,75 M€) par rapport à 2013 du fait de la diminution des subventions pour charges de service public (-2,64 M€) et du tassement des recettes de taxes (-0,7 M€). La hausse des recettes sur conventions continue (+0,6 M€) sous l'effet de la poursuite d'une démarche active de recherche de financements extérieurs.

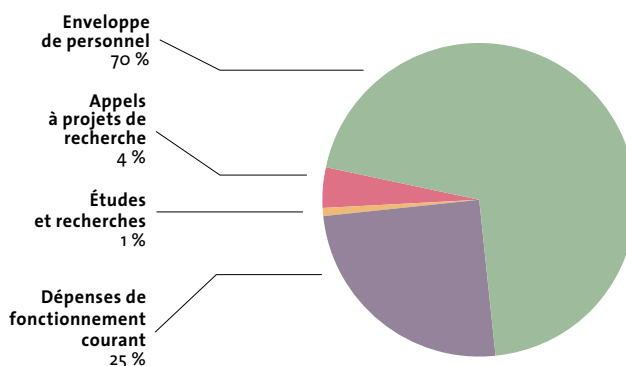
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2014 à 128,9 M€ et sont en légère baisse par rapport à 2013.

L'enveloppe de personnel recule en conséquence d'une nouvelle baisse du plafond d'emploi contraignant en ETP pour l'Anses à hauteur de 1255 ETP au 31 décembre 2014 (contre 1261 à fin 2013).

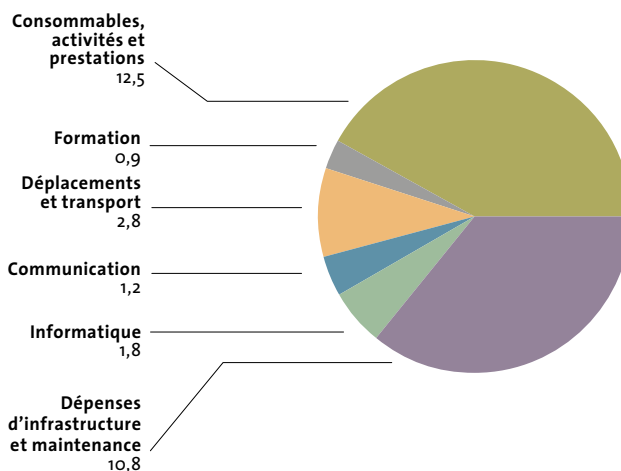
Les dépenses de fonctionnement courant reculent encore de 0,4 M€ grâce à la poursuite des efforts d'économies. **Les économies réalisées sur les dépenses d'activité ont ainsi permis d'absorber les dépenses ponctuelles d'emménagement dans le nouveau bâtiment du siège.** Les dépenses sur conventions, en lien avec l'augmentation des recettes, sont en progression (+0,6 M€).

En 2014, les dépenses d'investissement de l'Anses s'élèvent à 9,3 M€. Elles ont permis de finaliser plusieurs chantiers pour un montant de 3,2 M€ sur l'exercice 2014. Par ailleurs, un effort particulier a été apporté sur l'acquisition de matériel scientifique (2,4 M€) et sur le développement du schéma directeur des systèmes d'information (1,9 M€). Enfin, 1,8 M€ ont été réservés pour prendre en charge directement les travaux modificatifs par rapport au programme initial dans le bâtiment Copernic et les frais d'aménagement (mobilier, équipements des salles de réunions...).

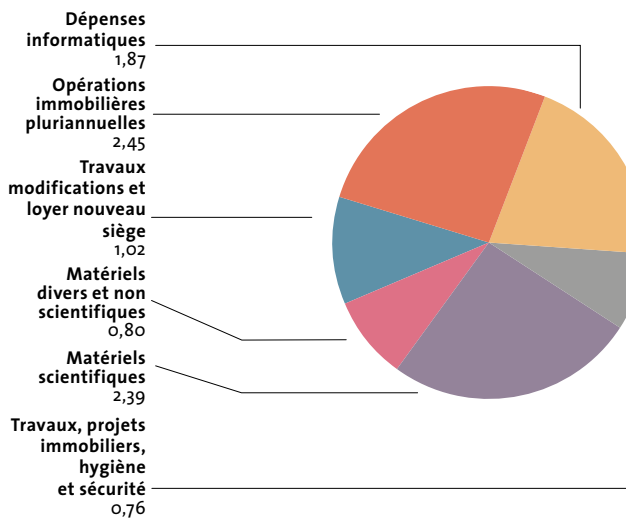
RÉPARTITION 2014 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 122,5 M€ HORS AMORTISSEMENT



DÉTAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (EN M€) TOTAL : 30 M€



INVESTISSEMENTS 2014 (EN M€)



**UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES
DYNAMIQUE, S'APPUYANT SUR UN DIALOGUE
SOCIAL INTENSE**

L'Agence poursuit sa politique volontariste en matière de mobilité interne puisque 70 agents ont bénéficié de ce dispositif en 2014. Ainsi, 56 % des postes en CDI sont pourvus par ce biais. D'autre part, alors même qu'elle n'est pas soumise au dispositif dit de « la déprécarisation », l'Agence mobilise ses capacités pour pérenniser autant que possible les agents en contrat à durée déterminée les plus anciens.

La cartographie des métiers lancée en 2013, qui s'inscrit plus largement dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, s'est poursuivie en 2014. En lien étroit avec la formation, elle permet d'accompagner les agents dans l'évolution de leur métier et dans la gestion de leur parcours professionnel.

La qualité et la richesse du dialogue social ont été plus que jamais au cœur des préoccupations avec six réunions du comité technique (cinq en 2013) et la poursuite des travaux débutés en 2013 au sein du groupe de travail Ressources humaines afin d'échanger régulièrement avec les représentants du personnel. Enfin, la démarche concernant la prévention des risques psycho-sociaux, qui avait été initiée en 2013 et dont la direction des ressources humaines est co-pilote, s'est poursuivie en 2014.

1 339
PERSONNES

67 %
DE FEMMES ET
33%
D'HOMMES

41
ANS ET 11 MOIS
D'ÂGE MOYEN

6
RÉUNIONS DU
COMITÉ TECHNIQUE

3
RÉUNIONS DU
COMITÉ D'HYGIÈNE,
DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS
DE TRAVAIL

2
RÉUNIONS DE
LA COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE



UNE OPTIMISATION DES ACHATS (DA)

En 2014, la direction des achats, consolidée dans son fonctionnement et sa structure, a su absorber un volume d'actes d'achat conséquent :

- service achat-marché : 80 procédures lancées, 110 marchés notifiés pour un montant total de 10 M€ HT, auxquels il convient d'ajouter 180 actes d'exécution de marchés (avenants, décisions de reconduction, actes de sous-traitance, etc.) ;
- service gestion de la commande : 3 371 commandes pour un montant total de 8 M€ HT, 6 732 mandats pour un montant total de 26 M€ HT ;
- service déplacements : 3 665 états de frais d'agents et experts traités, 3 439 billets réservés, 5 377 factures du voyage traitées, pour un montant total de 1,9 M€ HT.

En outre, elle a poursuivi les actions engagées d'optimisation des achats de l'Agence par :

- la poursuite de conclusions d'accords tarifaires nationaux dans le domaine des consommables de laboratoires (avec dix fournisseurs) ;
- le renforcement de la mutualisation des contrats de maintenance des équipements des laboratoires de l'Agence (46 équipements, cinq prestataires principaux, 9 % d'économie) ;
- le recours accru aux possibilités de mutualisation offertes par le service des achats de l'État (SAE), notamment en adhérant aux groupements de commandes lancés par le SAE ou le suivi de ses recommandations concernant le recours à l'Ugap. Pour l'année 2015, la fourniture de gaz de laboratoire et la fourniture d'électricité constituent les deux axes principaux de travail avec le SAE.

Enfin, la direction a déployé fin 2014, à Maisons-Alfort, le logiciel de gestion des frais de déplacement (GFD) permettant la dématérialisation du process et à terme la réduction des délais de traitement. 2015 verra le déploiement de ce logiciel dans les sites de province et la mise en place du nouveau marché d'agence de voyage.

Par ailleurs en 2015, la direction des achats accompagnera les entités dans le développement de l'utilisation des plateformes d'e-commerce et d'e-procurement de l'Ugap, en particulier s'agissant des consommables de laboratoire.

SYSTÈMES D'INFORMATION : DES RÉALISATIONS DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA PÉRIODE 2014-2017

Le nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2014, suite à un travail d'élaboration et de concertation mené depuis mi-2013. Il décrit trois grandes priorités pour accompagner le renforcement des missions de l'Anses et les fortes exigences en matière d'économies budgétaires :

- la gestion des autorisations de mise sur le marché (AMM) dans le cadre du transfert à l'Agence des décisions d'AMM ;
- les dispositifs de surveillance et de vigilance ;
- la refonte d'outils de gestion et notamment le remplacement du système financier.

Il décrit également les principes d'architecture qui seront appliqués pour accroître les capacités d'interconnexion et d'évolutivité des systèmes d'information pour accompagner les évolutions métiers sur les années à venir.

En 2014, dans le cadre de ce SDSI :

- un nouveau site « extranet » a été déployé et permet aux membres des CES et instances, d'échanger et de partager leurs documents de travail dans un cadre ergonomique et sécurisé. Cent dix espaces documentaires ont été créés. Ils hébergent au total plus de 10 000 documents et sont utilisés par 1 500 utilisateurs, dont une grande majorité d'experts et intervenants externes ;
- une application pour le suivi des *Salmonella* a été livrée et constitue un nouveau socle technologique commun pour le développement des applications dans le domaine de l'épidémiologie-surveillance ;
- des modules nouveaux ont été réalisés pour compléter les fonctionnalités de gestion des AMM (TOP pour les produits phytosanitaires, NSI pour les produits vétérinaires) ;
- le déploiement et l'harmonisation de la démarche qualité au sein de l'Agence prend appui sur un progiciel dédié à la gestion documentaire.



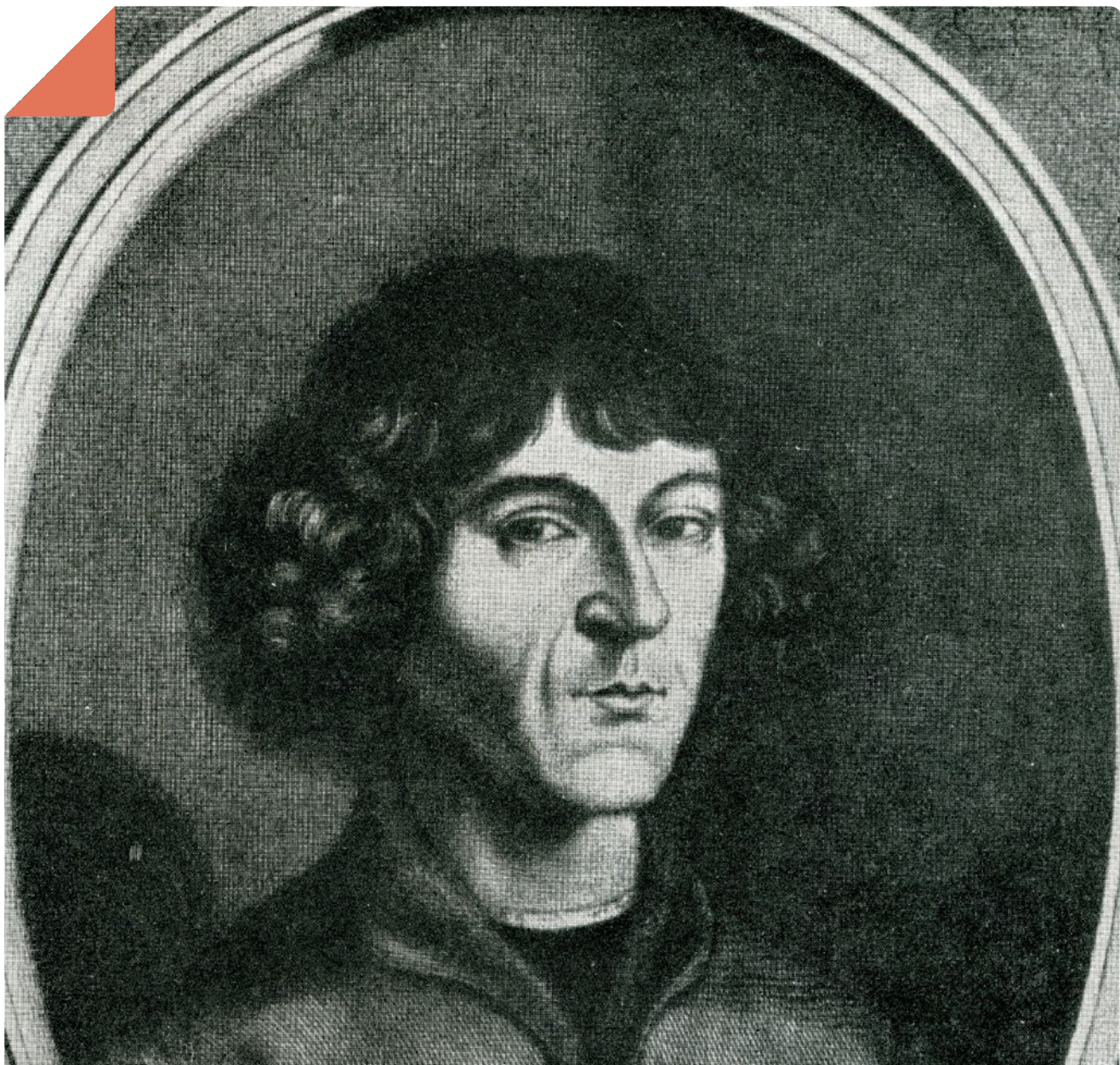
OBJECTIF COPERNIC!

Plusieurs équipes de la direction technique et informatique ont été maîtres d'œuvre du projet de rassemblement des équipes de l'Anses sur le site commun de Maisons-Alfort, du suivi du chantier jusqu'aux opérations de déménagement. Dès mi-2013, des groupes de travail avaient été constitués avec des représentants des directions pour proposer des modalités de gestion de ces nouveaux locaux et notamment l'espace des salles de réunion, qui constitue un outil de travail novateur et essentiel au fonctionnement des nombreux comités d'experts et instances de l'Agence.

Le premier déménagement avait concerné en mai 2014, la salle informatique de secours, qui a été transférée vers l'InvS dans le cadre d'une convention signée avec cet établissement. Puis durant six semaines, entre la livraison du bâtiment début octobre

et le déménagement des équipes le 12 novembre, de nombreux chantiers ont été réalisés : nouvelle salle informatique, nouveaux systèmes de contrôles d'accès, nouveaux équipements téléphoniques, ces deux systèmes devant en outre cohabiter avec les systèmes existants, livraison et installation du mobilier neuf, installation du nouveau prestataire de restauration, sans compter les inévitables levées de réserves du chantier.

Enfin, durant le week-end prolongé du 8 au 11 novembre, les équipes logistiques et informatiques ont accompagné les équipes de déménagement pour installer et configurer plus de 450 postes de travail, mettre en place les espaces de réunion afin que, dès leur arrivée le 12 novembre, l'ensemble des agents puisse bénéficier d'un nouvel environnement de travail prêt à l'emploi!



COPERNIC, UN NOM QUI A DU SENS

Associer le nom de Copernic au nouveau siège de l'Anses prend tout son sens au regard de l'héritage qu'il nous a laissé. L'influence du système de ce grand scientifique se fit sentir dans tous les domaines de la connaissance humaine. Copernic invita, en particulier, les scientifiques et chercheurs à se libérer de leurs préjugés.

REGROUPEMENT DES ÉQUIPES DE MAISONS-ALFORT

Le 12 novembre 2014, l'Anses emménageait dans le nouveau bâtiment dénommé « Copernic » qui accueille désormais son siège. Quatre ans après la création de l'Agence, c'est la concrétisation d'un projet de réunion de l'ensemble de ses équipes sur un même site. En effet, le personnel de l'Anses basé à Maisons-Alfort, était jusqu'alors réparti sur trois sites différents : le campus de l'école nationale vétérinaire et deux sites en location.

Ce nouveau bâtiment permet le regroupement, sur un même site, de l'ensemble des activités de l'Anses basées à Maisons-Alfort, soit plus de 700 personnes (un peu plus de la moitié des effectifs totaux de l'Agence) tout en permettant de prendre en compte ses nouvelles activités à venir dans le cadre du transfert de la gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques :

- les activités des services centraux du siège, qui représentent un peu plus de 170 personnes ;
- les activités d'évaluation des risques, avec 300 personnes
- les activités de laboratoires de référence et de recherche (sécurité sanitaire des aliments et santé animale), avec plus de 230 personnes ;
- les nouvelles activités liées à la gestion des AMM phytopharmaceutiques ainsi qu'aux missions de surveillance et de vigilance liées.

Le nouveau bâtiment est implanté au cœur du campus de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, symbolisant l'histoire de l'Agence et permettant de renforcer les synergies avec l'école nationale vétérinaire, en mutualisant certains services et en développant les coopérations scientifiques. Le bâtiment Copernic est l'un des douze bâtiments que l'Anses possède sur ce site.

Le bâtiment du nouveau siège répond aux caractéristiques suivantes :

- surface maximale : 10 500 m² SHON (surfaces de plancher construites hors surfaces techniques et parking) réparties sur huit niveaux ;
- bâtiment en conformité avec la nouvelle réglementation thermique, certifié HQE construction ;
- des espaces de bureaux et besoins associés (430 postes de travail, en respectant un niveau de performance de 12 m²

de surface utile nette par poste de travail - espace de bureau + salle de réunions + annexes de travail -, selon les règles de la politique immobilière de l'État) ;

- des espaces dédiés de salles de réunions, nécessaires à la tenue de l'ensemble des collectifs d'experts et instances de concertation ;
- un espace de restauration pour le personnel de l'Agence et celui de l'école vétérinaire ;
- des places de parking en sous-sol ;

Cette installation est un événement porteur de sens pour l'Anses qui, depuis quatre ans, a travaillé avec succès à la construction d'un nouveau modèle d'agence sanitaire indépendante alliant excellence scientifique et ouverture à la Société. Il constitue en outre un élément fort de cohésion pour les équipes de l'Anses, qui ont été étroitement associées au projet dans le cadre de démarches de concertation et d'information qui ont été mises en œuvre depuis 2011 pour accompagner le projet en interne.



OPTIMISER LES RESSOURCES



Dès le début du projet, l'Anses a fait le choix d'un bâtiment qui réponde aux exigences de haute qualité environnementale (HQE) et offre aux occupants un confort hygrothermique, acoustique et visuel. Ainsi, le choix des matériaux, des systèmes et procédés de construction, un chantier à faible impact environnemental et un bâtiment qui s'intègre parfaitement dans son environnement immédiat, ont permis une bonne performance de l'éco-construction. Mais l'Agence a également pris des engagements d'éco-gestion avec la mise en place d'un plan de performance énergétique en exploitation et en maintenance qui impose d'avoir une gestion maîtrisée des énergies et des flux.

« HABITER » UN BÂTIMENT HQE EST L'AFFAIRE DE TOUS! »



CONVENTIONS IMMOBILIÈRES

L'Agence occupe un patrimoine immobilier relativement important puisqu'elle est répartie sur dix-sept sites géographiques comprenant cent douze bâtiments. En septembre 2012, le service juridique de l'Agence a été désigné comme service pilote sur le dossier des conventions immobilières avec pour mission de régulariser la situation des sites pour lesquels aucun acte juridique n'était établi tout en assurant le renouvellement des conventions existantes arrivées à échéance ou nécessitant une actualisation.

Désormais, les négociations sont donc centralisées avec les cocontractants, de la signature à la notification des conventions, ainsi que pour la conservation des titres originaux ou l'exécution des conventions par la conclusion d'avenants. Cette mission permet une gestion transversale optimisée avec l'ensemble des entités internes, mais aussi avec des intervenants publics extérieurs à l'Agence, comme l'administration de France Domaine et le contrôleur financier du ministère de l'Agriculture.

Le bilan est positif : la quasi-totalité des sites a aujourd'hui une convention permettant d'asseoir juridiquement l'Anses dans les locaux qu'elle occupe (à défaut, les conventions sont en cours de négociation), les renouvellements de conventions se font au rythme des échéances, une procédure d'élaboration des conventions a été établie, un tableau de suivi est régulièrement mis à jour, les conventions sont numérisées. L'objectif est de poursuivre cette mission tout en continuant à apporter des améliorations dans la rédaction des clauses contractuelles par une connaissance accrue du droit général de la propriété des personnes publiques.



UNE ADRESSE POSTALE
POUR TOUT LE SITE ANSES
DE MAISONS-ALFORT

14 RUE PIERRE & MARIE CURIE
F94701 MAISONS-ALFORT CEDEX



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. le Professeur Didier Houssin
Vice-président: M. Pierre-Yves Montéléon

PREMIER COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Le directeur général de la santé ou son représentant
- La directrice générale de la prévention des risques ou son représentant
- Le directeur général du travail ou son représentant
- Le directeur général de l'alimentation ou son représentant
- La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant
- Le directeur du budget ou son représentant
- Le directeur général de la recherche et de l'innovation ou son représentant
- Le directeur général des entreprises ou son représentant

DEUXIÈME COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

■ Représentants des associations de protection de l'environnement

Titulaire: M^{me} José Cambou, France nature environnement.
Suppléant: N., France nature environnement.

Titulaire: M. Jacky Bonnemains, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois.

Suppléant: M^{me} Charlotte Nithart, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois.

■ Représentants des associations de défense des consommateurs

Titulaire: M^{me} Célia Potdevin, Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie.

Suppléant: M^{me} Florence Durbecq, Association Force ouvrière consommateurs.

Titulaire: M. Hubert Vermeersch, Confédération nationale des associations familiales catholiques.

Suppléant: M. Claude Amselle, Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés / (Indecosa-CGT).

■ Représentants des associations ayant une activité dans le domaine de la qualité de la santé et de la prise en charge des malades

Titulaire: M^{me} Christiane Basset, Union nationale des associations familiales.

Suppléant: M^{me} Madeleine Madoré, Association Le Lien.

■ Représentants des associations d'aide aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles représentées au sein du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Titulaire: M. François Martin, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Suppléant: M^{me} Michèle Chataigner, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Titulaire: M. François Desriaux, Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

Suppléant: M. Michel Parigot, Association nationale de défense des victimes de l'amiante.

TROISIÈME COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Titulaire: M^{me} Christiane Lambert, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Suppléant: M. Louis Cayeux, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Titulaire: M. Gérard Boivin, Association nationale des industries alimentaires.

Suppléant: M. Hervé Lafforgue, Association nationale des industries alimentaires.

Titulaire: M. Hervé Gomichon, Fédération des entreprises du commerce et de la distribution.

Suppléant: M^{me} Isabelle Bricard, Confédération générale de l'alimentation en détail.

Titulaire: M. Jean-Louis Hunault, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif.

Suppléant: M. Jacques Bonin, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif.

Titulaire: M. Philippe Prudhon, Union des industries chimiques.

Suppléant: M^{me} Eugénia Pommaret, Union des industries de la protection des plantes.

Titulaire: M. Jean-François Loret, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau.

Suppléant: M^{me} Yannick Beneba, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRIÈME COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

Représentants des organisations syndicales de salariés

Titulaire: M. Alain Delaunay, Confédération générale du travail.

Suppléant: M^{me} Hélène Courtin, Confédération générale du travail.

Titulaire: M. Henri Forest, Confédération française démocratique du travail.

Suppléant: M. Alain Havet, Confédération française démocratique du travail.

Titulaire: M. Jean Paoli, Confédération générale du travail / Force ouvrière.

Suppléant: M. Bertrand Neyrand, Confédération générale du travail Force ouvrière.

Titulaire: M. Bernard Salengro, Confédération française de l'encadrement / CGC.

Suppléant: M^{me} Danielle Poussière, Confédération française de l'encadrement / CGC.

Titulaire: M. Pierre-Yves Montéléon, Confédération française des travailleurs chrétiens.

Suppléant: M. Didier Noël, Confédération française des travailleurs chrétiens.

Représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs

Titulaire: M. Frank Garnier, Mouvement des entreprises de France.

Suppléant: M. François Pellet, Mouvement des entreprises de France.

Titulaire: M. Pierre Thillaud, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Suppléant: M. Philippe Chognard, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Titulaire: M^{me} Sandrine Bize, Union professionnelle artisanale.

Suppléant: N., Union professionnelle artisanale.

CINQUIÈME COLLÈGE: ÉLUS ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Élus

Titulaire: M. André Aschieri, représentant de l'Association des maires de France, maire de Mouans-Sartoux.

Suppléant: N., représentant de l'Association des maires de France

Titulaire: M. Pierre Maille, représentant de l'Assemblée des départements de France, président du conseil général du Finistère.

Suppléant: M. Michel Habig, représentant de l'Assemblée des départements de France, vice-président du conseil général du Haut-Rhin.

Personnalités qualifiées

Titulaire: M. Christophe Brard, docteur vétérinaire, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

Suppléant: M^{me} Dona Sauvage, docteur vétérinaire, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires.

SIXIÈME COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

Titulaire: M^{me} Jocelyne Taché

Suppléant: M^{me} Corinne Sévin

Titulaire: M^{me} Chantal Gaudiche

Suppléant: M^{me} Marie-Laure Cointot

Titulaire: M. Michel Laurentie

Suppléant: M^{me} Anne Brisaboïs

GLOSSAIRE

Ademe: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ACIA: Agence canadienne d'inspection des aliments

ADN: acide désoxyribonucléique

Allenvi: Alliance nationale de recherche pour l'environnement

AMM: Autorisation de mise sur le marché

ANMV: Agence nationale du médicament vétérinaire (Anses), France

ANSM: Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

ARN: acide ribonucléique

AU-PANVAC: African Union Pan African Veterinary Vaccine Centre

AVEF: Association vétérinaire équine française

Aviesan: Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé

BfR: Institut allemand d'évaluation des risques/Bundesinstitut für Risikobewertung

CA: conseil d'administration

CAHEC: Centre chinois de santé animale et d'épidémiologie/China Animal Health & Epidemiology Center

CCMSA: Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CE: Commission européenne

CEA: Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CES: comité d'experts spécialisé

CFDA: Office chinois de contrôle des médicaments et des produits alimentaires, Chine

CIPA: Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture

CIPV: Convention internationale pour la protection des végétaux

Ciqual: Le projet Ciqual a pour objectif, au sein de l'Anses, de collecter, évaluer et rendre disponibles des données de composition nutritionnelle des aliments génériques consommés en France.

Cirad: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CLP: règlement européen qui introduit de nouveaux symboles et indications de danger, ainsi que de nouvelles règles de classification des produits chimiques (classification, étiquetage, emballage/Classification, Labelling, Packaging)

CMR: cancérigène, mutagène, reprotoxique

COP: contrat d'objectifs et de performance

COST: European cooperation in science and technology

CS: conseil scientifique

CTGB: Conseil pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques et biocides, Pays-Bas

DGAL: Direction générale de l'alimentation

DGS: Direction générale de la santé

DOM: département d'outre-mer

DPI: déclaration publique d'intérêts

DTU Food: Institut danois de l'alimentation (université technique du Danemark)

EAT: Étude de l'alimentation totale (analyse des contaminants de l'alimentation)

ECHA: Agence européenne des produits chimiques/European Chemicals Agency

EDCH: eau destinée à la consommation humaine

EFFORT: programme de recherche européen pour étudier l'écologie complexe de la résistance aux antimicrobiens et les interactions complexes entre les communautés bactériennes, commensaux et pathogènes chez les animaux, la chaîne

alimentaire et l'environnement (Ecologie de la ferme à la fourchette de médicaments antimicrobiens - résistance et transmission)

EFSA: Autorité européenne de sécurité des aliments/European Food Safety Authority

ELISA: Le test ELISA (acronyme de Enzyme Linked ImmunoSorbent Assay) est un test immunologique destiné à détecter et/ou doser une protéine dans un liquide biologique.

EMA: Agence européenne du médicament/European Medicines Agency

ENVA: École nationale vétérinaire d'Alfort

e-phy: catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages des matières fertilisantes et des supports de culture homologués en France.

Eperon: Fonds d'encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux (fonds constitué d'une part du prélèvement sur les enjeux sur les courses hippiques, institué au profit de la Fédération nationale des courses françaises)

EPI: équipements de protection individuelle

EPIOBEE: programme de surveillance européen sur la mortalité des colonies d'abeilles

ERA ENVHEALTH: réseau de 17 organismes européens qui financent la recherche publique dans le champ de l'environnement et de la santé

ERA-NET: Organisation de la recherche collaborative européenne sur la base de financements transnationaux

ETP: équivalent temps plein

EU-OSHA: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FERA: Agence de recherche sur l'environnement et l'alimentation, Royaume-Uni

FFA: Fédération française d'aquaculture

FSA: Food Standards Agency (Royaume-Uni)

FVI: France vétérinaire international

GDS: groupements de défense sanitaire

GFD: gestion des frais de déplacement

GIP: groupement d'intérêt public

GIP Labéo: premier pôle public d'analyses et de recherche en Normandie

GT: groupe de travail

Hippolia: Fondation française exclusivement consacrée à la recherche équine

HQE: haute qualité environnementale

HSE: Direction de la santé et de la sécurité, Health and Safety Executive, Royaume-Uni

HVRI: Hazards & Vulnerability Research Institute

IFCE: Institut français du cheval et de l'équitation

INBO: Institut de recherche pour la nature et la forêt (Belgique)

INCA: Enquête individuelle et nationale sur les consommations alimentaires

Ineris: Institut national de l'environnement industriel et des risques

Inra: Institut national de la recherche agronomique

InVS: Institut national de veille sanitaire

Irstea: Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

ITAVI: Institut technique de l'aviculture

Itmo Cancer: institut thématique multi-organismes - Cancer

LMR: limite maximale de résidus

LNR: laboratoire national de référence

LRUE: laboratoire de référence de l'Union européenne

IVDC: Institut chinois de contrôle des médicaments vétérinaires, Chine

NGS: next-generation sequencing

OEPP: Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes

OIE: Organisation mondiale de la santé animale

OMS: Organisation mondiale de la santé

ONCFS: Office national de la chasse et de la faune sauvage

Onema: Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONG: Organisation non-gouvernementale

OQAI: Observatoire de la qualité de l'air intérieur

Oqali: Observatoire de la qualité de l'alimentation

ORP: Observatoire des résidus de pesticides de l'Anses

ParisRisk group: réseau européen mobilisant les experts en sciences sociales travaillant dans ou pour des agences avec la collaboration d'organismes comme le RIVM (Pays-Bas), HSE, FSA et INBO

PCR: réaction en chaîne par polymérase (de l'anglais polymerase chain reaction)

PCRD: programme cadre de recherche et développement

PLANTFOODSEC: Projet européen sur la biosécurité des cultures et des produits issus de la filière végétale destinés à l'alimentation

PMRA: Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Canada

PNNS: Programme national nutrition santé

PNR-EST: Programme national de recherche en environnement santé-travail

PNSE 2: Plan national santé-environnement 2

PPR: peste des petits ruminants

R31: Réseau d'organismes scientifiques qui interviennent dans le champ de compétences de l'Anses

RDF: retardateurs de flamme

REACH: règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques/ Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemical Substances

Resapath: Réseau d'épidémiosurveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes animales

Resavip: Réseau national de surveillance de la grippe chez le porc

RESPE: Réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine

SHS: sciences humaines et sociales

RIVM: Institut national néerlandais pour la santé publique et l'environnement/Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu

SAE: service des achats de l'État

SHON: surface hors-œuvre nette

SNGTV: Société nationale des groupements techniques vétérinaires

UE: Union européenne

Ugap: Union des groupements d'achats publics

Vigimyc: Réseau d'épidémiosurveillance des mycoplasmoses des ruminants en France



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14 rue Pierre et Marie Curie
F94701 Maisons-Alfort cedex
www.anses.fr
[@Anses_fr](https://twitter.com/Anses_fr)